

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de Financement-Québec ont été dressés par la direction de la Société qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction de la Société maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction de la Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires de la Société conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction de la Société s'acquitte de ses responsabilités en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.



Vice-présidente exécutive



Président-directeur général

Québec, le 1^{er} juin 2010

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

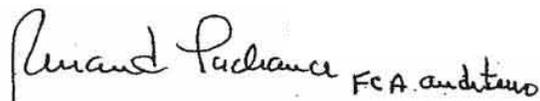
Au ministre des Finances,

J'ai vérifié l'état de la situation financière de Financement-Québec au 31 mars 2010 et l'état des résultats et de l'excédent cumulé ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2010, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., c. V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,



Renaud Lachance, FCA auditeur

Québec, le 1^{er} juin 2010

ÉTATS FINANCIERS**Résultats et excédent cumulé
de l'exercice terminé le 31 mars 2010**
(en milliers de dollars)

	2010	2009
PRODUIT NET D'INTÉRÊTS		
Intérêts sur prêts	644 928	643 229
Amortissement des escomptes et primes sur prêts	139	591
Intérêts sur emprunts et avances	(611 665)	(664 163)
Amortissement des escomptes et primes sur emprunts et avances	(1 935)	3 708
Intérêts sur placements temporaires	2 524	28 850
	<u>33 991</u>	<u>12 215</u>
AUTRES OPÉRATIONS		
Frais d'émission nets imputés aux emprunteurs	8 899	6 554
Frais d'administration imputés aux emprunteurs	3 726	2 865
	<u>12 625</u>	<u>9 419</u>
	<u>46 616</u>	<u>21 634</u>
FRAIS D'OPÉRATION ET D'ADMINISTRATION		
Traitements, salaires et allocations	669	571
Services professionnels, administratifs et autres	203	21
Entente de services avec le Fonds de financement	231	372
Autres	46	56
	<u>1 149</u>	<u>1 020</u>
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	45 467	20 614
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT	104 859	84 245
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN	150 326	104 859

Financement-Québec

Financement-Québec

États financiers 2009-2010

État de la situation financière

Au 31 mars 2010

(en milliers de dollars)

	2010	2009
ACTIF		
Prêts (note 3)	16 850 464	14 288 807
Intérêts courus sur prêts	177 235	181 887
	<u>17 027 699</u>	<u>14 470 694</u>
Encaisse	8	48
Placements temporaires (note 4)	—	369 364
Créances	819	848
	<u>17 028 526</u>	<u>14 840 954</u>
PASSIF		
Emprunts (note 5)	16 482 266	13 954 105
Avances du fonds consolidé du revenu (note 6)	209 573	602 005
Intérêts courus sur emprunts et avances	174 756	168 116
Charges à payer	981	715
Produits reportés	624	1 154
	<u>16 868 200</u>	<u>14 726 095</u>
ACTIF NET		
Capital-actions (note 8)	100	100
Surplus d'apport	9 900	9 900
Excédent cumulé	150 326	104 859
	<u>17 028 526</u>	<u>14 840 954</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



 Vice-présidente exécutive



 Président-directeur général

Financement-Québec

États financiers 2009-2010

Flux de trésorerie
de l'exercice terminé le 31 mars 2010

(en milliers de dollars)

	2010	2009
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent de l'exercice	45 467	20 614
Ajustements pour :		
Amortissement des escomptes et primes sur prêts	(139)	(591)
Amortissement des escomptes et primes sur emprunts et avances	1 935	(3 708)
	47 263	16 315
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation :		
Intérêts courus sur prêts	4 652	3 847
Créances	29	(57)
Intérêts courus sur emprunts et avances	6 640	(4 708)
Charges à payer	266	352
Produits reportés	(530)	(94)
	11 057	(660)
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	58 320	15 655
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Prêts	(8 672 677)	(5 565 793)
Remboursements de prêts	6 111 159	4 675 328
Flux de trésorerie utilisés pour les activités de placement	(2 561 518)	(890 465)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts à court terme	13 262 642	11 994 167
Emprunts à long terme	3 318 223	2 675 663
Remboursements d'avances du fonds consolidé du revenu	(390 624)	(8 848)
Remboursements d'emprunts à long terme	(1 500 000)	(2 037 700)
Remboursements d'emprunts à court terme	(12 556 447)	(12 410 829)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	2 133 794	212 453
VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(369 404)	(662 357)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	369 412	1 031 769
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 9)	8	369 412

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS**1. Constitution, objet et financement**

Financement-Québec (la « Société ») a été instituée par la *Loi sur Financement-Québec* (L.R.Q., c. F-2.01) entrée en vigueur le 1^{er} octobre 1999. La Société est une personne morale à fonds social, mandataire de l'État.

La Société a pour mission principale de fournir des services financiers aux organismes publics visés par sa loi constitutive. Elle les finance directement en leur accordant des prêts ou en émettant des titres de créances en leur nom. Elle les conseille en vue de faciliter leur accès au crédit et de minimiser leurs coûts de financement et, à cette fin, élabore des programmes de financement. Elle peut également gérer les risques financiers de ces organismes, notamment les risques de trésorerie et les risques de change. La Société peut, en outre, fournir aux organismes publics des services techniques en matière d'analyse et de gestion financière.

La Société impute aux emprunteurs des frais d'émission de prêts pour compenser ceux encourus par la Société sur les emprunts effectués. La Société impute également aux emprunteurs des frais d'administration. Le niveau de frais imputés est soumis à l'approbation du gouvernement.

Financement-Québec émet des titres de créance qui sont garantis par le gouvernement du Québec.

Financement-Québec n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu du Québec et du Canada.

2. Conventions comptables

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la Société utilise prioritairement le Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

La préparation des états financiers de la Société, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations comptables et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur marchande.

Emprunts et Avances du fonds consolidé du revenu

Les emprunts et avances du fonds consolidé sont comptabilisés au montant encaissé au moment de l'émission, ajusté de l'amortissement de l'escompte ou de la prime sur la durée de chaque titre selon la méthode de l'amortissement linéaire, pour atteindre le montant de capital à rembourser à l'échéance.

Conversion des devises

Les emprunts libellés en devises et remboursables en monnaie du Canada en vertu de conventions d'échange de devises sont évalués au cours du change prévu dans ces contrats.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La Société présente dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les placements temporaires qui sont facilement convertibles à court terme en un montant connu d'espèces dont la valeur ne risque pas de changer de manière significative.

Instruments financiers dérivés

Financement-Québec utilise des instruments financiers dérivés dans la gestion de ses risques de change et de taux d'intérêt. Selon la politique de la Société, elle n'utilise pas d'instruments financiers dérivés à des fins de transaction ou de spéculation.

À l'égard des transactions libellées en devises, la Société documente en bonne et due forme toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts en rattachant tous les instruments financiers dérivés utilisés dans les opérations de couverture à des actifs et des passifs spécifiques figurant au bilan ou à des flux de trésorerie. L'objectif et la stratégie de gestion du risque de change sur lesquels reposent les diverses opérations de couverture sont également documentés. Elle détermine aussi, de façon méthodique, tant lors de la mise en place de la couverture que par la suite, si les instruments dérivés utilisés dans les opérations de

Financement-Québec

Financement-Québec

États financiers 2009-2010

couverture permettent de compenser de façon efficace les variations des justes valeurs des éléments couverts.

Les gains et les pertes réalisés sur les instruments dérivés utilisés par la Société sont portés dans l'état des résultats au même moment que ceux rattachés aux éléments d'actif ou de passif couverts.

3. Prêts

Emprunteurs

(en milliers de dollars)

	31 mars 2010	31 mars 2009
Commissions scolaires	5 453 604	4 734 271
Collèges d'enseignement général et professionnel	1 503 330	1 386 049
Établissements et agences de la santé et des services sociaux	6 920 395	5 526 629
Établissements universitaires et autres	2 973 135	2 641 858
	16 850 464	14 288 807

Échéance Année financière	31 mars 2010	31 mars 2009
2010	—	1 882 000
2011	1 836 701	364 087
2012	1 811 716	1 949 738
2013	1 801 967	1 771 971
2014	2 878 477	3 055 243
2015	4 236 989	2 704 107
2016-2035	4 284 614	2 561 661
	16 850 464	14 288 807

Les prêts venant à échéance durant l'année financière se terminant le 31 mars 2011 comprennent des prêts à court terme pour une valeur de 1 504 097 071 \$. Pour les prêts à long terme, les échéances et les taux d'intérêt sur les prêts consentis par la Société sont, sauf quelques exceptions, identiques à ceux des avances reçues du fonds consolidé du revenu et des emprunts contractés à cette fin compte tenu des conventions d'échange de devises et de taux d'intérêt, le cas échéant. Toutefois, compte tenu des sommes disponibles, la Société peut consentir de nouveaux prêts à même les remboursements sur prêts. Ces nouveaux prêts sont assortis de taux d'intérêt et d'échéances qui peuvent différer des conditions de l'avance ou de l'emprunt reçu à l'origine. Le solde des escomptes et primes sur prêts à amortir au cours des exercices subséquents est de 134 539 \$ au 31 mars 2010.

Financement-Québec

États financiers 2009-2010

4. Placements temporaires

(en milliers de dollars)

	31 mars 2010	31 mars 2009
Billets	—	275 384
Certificats de dépôts	—	44 000
Papier commercial	—	49 980
Total	—	369 364

5. Emprunts

(en milliers de dollars)

Échéance Année financière	31 mars 2010		31 mars 2009
	Montant	Taux (%) ¹	Montant
Remboursables en monnaie du Canada			
2010			2 253 888
2011	1 860 082	3,7790 à 4,2075	400 000
2012	1 900 000	4,1600 à 5,2764	1 900 000
2013	1 020 000	4,1340 à 5,0625	1 020 000
2014	3 656 000	3,1350 à 5,1230	3 656 000
2015	3 442 000	2,8175 à 4,7203	1 857 000
2016	1 809 400	3,0690 à 6,3930	1 509 400
2017	724 000	3,1310 à 3,5440	—
2035	1 276 150	4,8770 à 5,5800	590 900
	15 687 632		13 187 188
Plus :			
Conventions d'échange de devises en monnaie du Canada	782 000		782 000
Plus (moins) :			
Escomptes et primes non amortis	12 634		(15 083)
Total en monnaie du Canada	16 482 266		13 954 105

Financement-Québec

Financement-Québec

États financiers 2009-2010

Échéance Année financière	31 mars 2010		31 mars 2009
	Montant	Taux (%)	Montant
Montant reporté	16 482 266		13 954 105
Remboursables en monnaie des États-Unis			
2013	782 000	5,3910 à 5,8200	782 000
Moins :			
Conventions d'échange de devises en monnaie du Canada	782 000		782 000
Total en monnaie des États-Unis	—		—
Total des emprunts	16 482 266		13 954 105

Note : Tous ces emprunts sont remboursables uniquement à l'échéance. Les emprunts venant à échéance durant l'année financière se terminant le 31 mars 2011 comprennent des emprunts à court terme pour une valeur de 1 460 082 347 \$. Tous les emprunts sont garantis par le gouvernement du Québec. Les emprunts à court terme portent intérêt à des taux variant de 0,17852 % à 0,47961 %.

- (1) Inclus également des emprunts à taux variable, soit au taux des acceptations bancaires de 3 mois plus un écart variant entre moins 0,45537 % et plus 1,8 %.

Financement-Québec

États financiers 2009-2010

6. Avances du fonds consolidé du revenu

(en milliers de dollars)

Échéance Année financière	31 mars 2010		31 mars 2009
	Montant	Taux (%)	Montant
Remboursables en monnaie du Canada			
2010	—		387 350
2012	59 826	9,5000	61 360
2023	145 185	9,3750	146 925
	205 011		595 635
Plus :			
Primes et escomptes non amortis	4 562		6 370
Total des avances du fonds consolidé du revenu	209 573		602 005

Les montants des versements en capital à effectuer sur les avances du fonds consolidé du revenu au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

(en milliers de dollars)

Année financière	Montant
2011	3 274
2012	60 032
2013	1 740
2014	1 740
2015	1 740

7. Instruments financiers

Financement-Québec utilise des conventions d'échange de taux d'intérêt afin de gérer les risques de taux d'intérêt relatifs à ses activités d'intermédiation financière. Les conventions d'échange de taux d'intérêt donnent lieu à l'échange périodique de paiements d'intérêts sans échange du montant nominal de référence sur lequel les paiements sont fondés, et ils sont comptabilisés à titre d'ajustement des intérêts débiteurs sur l'instrument d'emprunt y afférent. Le volume des conventions d'échange de taux d'intérêt en monnaie du Canada au 31 mars 2010 est de 14 882 millions de dollars (31 mars 2009 : 16 921 millions de dollars).

Financement-Québec utilise également des conventions d'échange de devises aux fins de gestion des risques de change auxquels l'exposent certains instruments d'emprunt libellés en devises. La Société désigne les conventions d'échange de devises comme couvertures de ses engagements fermes de payer les intérêts et le principal sur la dette libellée en devises, à défaut de quoi elle serait exposée à un risque de change. Les gains et les pertes de change sur le principal faisant l'objet de conventions d'échange sont compensés par les pertes et les gains de change correspondants sur la dette libellée en devises.

La juste valeur des éléments de l'actif et du passif de Financement-Québec au 31 mars 2010 a été évaluée en actualisant les flux de trésorerie au cours du marché pour les titres à taux fixes semblables. Les conventions d'échange de devises et de taux d'intérêt ne servent que pour fins de couverture et sont évaluées de la même façon que les éléments de l'actif et du passif.

(en milliers de dollars)

	31 mars 2010		31 mars 2009	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Emprunts et Avances				
Emprunts	16 482 266	16 540 589	13 954 105	14 262 810
Avances du fonds consolidé du revenu	209 573	275 601	602 005	671 293
Conventions d'échange de devises	—	237 754	—	94 463
Conventions d'échange de taux d'intérêt	—	182 165	—	401 447
Total pour les emprunts et avances	16 691 839	17 236 109	14 556 110	15 430 013
Prêts				
Total pour les prêts	16 850 464	17 439 899	14 288 807	15 067 761

La juste valeur des instruments financiers à court terme présentée dans le tableau ci-dessus ainsi que celle des autres instruments financiers correspond essentiellement à la valeur comptable compte tenu de la nature ou de l'échéance de ces instruments.

8. Capital-actions**Description****Autorisé :**

1 000 000 actions d'une valeur nominale de 100 \$ chacune.

Émis et payé :

1 000 actions : 100 000 \$

Les actions de la Société sont détenues par le ministre des Finances du Québec.

9. Flux de trésorerie

(en milliers de dollars)

	31 mars 2010	31 mars 2009
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Encaisse	8	48
Placements temporaires	—	369 364
	8	369 412

Les intérêts payés par la Société au cours de l'exercice s'élevaient à 610 188 002 \$ (2009 : 678 020 061 \$).

10. Opérations entre apparentés

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

2009-2010

ÉTATS
FINANCIERSDE L'EXERCICE TERMINÉ
LE 31 MARS 2010

Rapport de la direction

Les états financiers de la Fondation de la faune du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés, que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Fondation reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Fondation conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Le président-directeur général,



André Martin
Québec, le 14 mai 2010

Rapport du vérificateur

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Fondation de la faune du Québec au 31 mars 2010 et l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Fondation. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 mars 2010, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,



Renaud Lachance, FCA auditeur
Québec, le 14 mai 2010



RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010

	FONDS GÉNÉRAL		FONDS DES IMMOBILISATIONS		FONDS DÉDIÉ		TOTAL	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
PRODUITS								
Contributions des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs	3 831 436 \$	3 156 635 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	3 831 436 \$	3 156 635 \$
Collectes de fonds (note 3)	1 036 806	947 916	-	-	-	-	1 036 806	947 916
Autres contributions (note 3)	466 563	207 901	4 969	41 700	635 141	1 858 533	1 106 673	2 108 134
Intérêts	98 549	116 416	1 843	7 296	-	-	100 392	123 712
	5 433 354	4 428 868	6 812	48 996	635 141	1 858 533	6 075 307	6 336 397
CHARGES (NOTE 4)								
Coûts des projets fauniques	4 003 353	3 239 538	49 242	60 529	475 851	218 113	4 528 446	3 518 180
Frais de collecte de fonds	583 664	526 163	-	-	-	-	583 664	526 163
Frais d'administration	649 005	594 797	-	-	-	-	649 005	594 797
	5 236 022	4 360 498	49 242	60 529	475 851	218 113	5 761 115	4 639 140
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	197 332	68 370	(42 430)	(11 533)	159 290	1 640 420	314 192	1 697 257
SOLDES DE FONDS AU DÉBUT	1 046 752	978 382	1 291 125	1 302 658	2 429 716	789 296	4 767 593	3 070 336
SOLDES DE FONDS À LA FIN	1 244 084 \$	1 046 752 \$	1 248 695 \$	1 291 125 \$	2 589 006 \$	2 429 716 \$	5 081 785 \$	4 767 593 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



BILAN

AU 31 MARS 2010

	2010			2009	
	FONDS GÉNÉRAL	FONDS DES IMMOBILISATIONS	FONDS DÉDIÉ	TOTAL	
ACTIF					
À court terme					
Encaisse	32 178 \$	9 755 \$	- \$	41 933 \$	21 521 \$
Dépôt à terme rachetables (taux moyen de 0,76 %)	2 071 178	15 977	-	2 087 155	3 528 711
Créances (note 5)	447 342	104	-	447 446	250 305
Intérêts courus	55 838	68	-	55 906	3 925
Stocks	26 333	-	-	26 333	24 687
Créances interfonds, sans intérêts ni modalités d'encaissement	-	-	2 589 006	-	-
Frais payés d'avance	26 754	2 638	-	29 392	20 717
Contributions à recevoir (note 6)	-	82 340	-	82 340	79 628
	2 659 623	110 882	2 589 006	2 770 505	3 929 494
Contributions à recevoir (note 6)	-	-	-	-	82 343
Placements désignés comme étant détenus à des fins de transactions (note 7)	2 560 000	-	-	2 560 000	-
Placement détenu jusqu'à échéance (note 7)	400 000	-	-	400 000	400 000
Immobilisations corporelles (note 8)	172 833	1 220 153	-	1 392 986	1 405 106
	5 792 456 \$	1 331 035 \$	2 589 006 \$	7 123 491 \$	5 816 943 \$

DÉPÔTS – PROJETS FAUNIQUES (NOTE 9)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

2009-2010

	2010			2009
	FONDS GÉNÉRAL	FONDS DES IMMOBILISATIONS	FONDS DÉDIÉ	TOTAL
PASSIF				
À court terme				
Charges à payer et frais courus	1 150 483 \$	- \$	- \$	1 150 483 \$
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement	2 589 006	-	-	-
Contributions reportées et autres sommes perçues d'avance ^(note 10)	808 883	-	-	808 883
Versement sur les emprunts bancaires ^(note 11)	-	82 340	-	82 340
	4 548 372	82 340	-	2 041 706
Emprunts bancaires ^(note 11)	-	-	-	-
	4 548 372	82 340	-	2 041 706
SOLDES DE FOND				
Investis en immobilisations	172 833	1 220 153	-	1 392 986
Affectations à des projets fauniques:				
- Solde engagé ^(note 12)	1 071 251	28 542	368 050	1 467 843
- Solde d'affectation externe	-	-	2 220 956	2 220 956
	1 224 084	1 248 695	2 589 006	5 081 785
	5 792 456 \$	1 331 035 \$	2 589 006 \$	7 123 491 \$

ENGAGEMENTS ^(NOTE 13)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION


Jacques Gauthier, président du conseil



Marie Lamontagne, trésorière



FLUX DE TRÉSORERIE DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010

	2010			2009	
	FONDS GÉNÉRAL	FONDS DES IMMOBILISATIONS	FONDS DÉDIÉ	TOTAL	
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION					
Rentrées de fonds					
Contribution-utilisateurs, partenaires, clients et membres	4 915 744 \$	- \$	219 544 \$	5 135 288 \$	4 820 305 \$
Contributions gouvernementales et municipales	827 700	(20 501)	415 597	1 222 796	1 869 591
Intérêts reçus	46 433	1 978	-	48 411	179 885
Sorties de fonds					
Contributions aux projets	(2 805 270)	(25 000)	(475 851)	(3 306 121)	(3 029 294)
Fournisseurs et membres du personnel	(1 842 833)	(22 563)	-	(1 865 396)	(1 760 929)
Intérêts versés	(4 249)	-	-	(4 249)	(4 137)
Rentrées (sorties) de fonds nettes	1 137 525	(66 086)	159 290	1 230 729	2 075 421
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT					
Variation des placements affectés au Fonds dédié	(159 290)	-	-	(159 290)	(2 429 716)
Produit d'alinéation d'immobilisation	-	-	-	-	2 000
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(10 387)	(1 855)	-	(12 242)	(32 124)
Sorties de fonds nettes	(169 677)	(1 855)	-	(171 532)	(2 459 840)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT					
Nouveaux emprunts	-	-	-	-	31 375
Remboursements d'emprunts	-	(79 631)	-	(79 631)	(229 244)
(Sorties) rentrées de fonds nettes	-	(79 631)	-	(79 631)	(197 869)
(Diminution) augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	967 848	(147 572)	159 290	979 566	(582 288)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	947 212	173 304	-	1 120 516	1 702 804
Créances interfonds	159 290	-	(159 290)	-	-
Trésorerie et équivalent de trésorerie à la fin *	2 074 350 \$	25 732 \$	- \$	2 100 082 \$	1 120 516 \$

* La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse et les dépôts à terme non affectés d'un montant de 2 058 150 \$ que la fondation peut utiliser pour des opérations courantes.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2010

1. Constitution, fonctions et financement

La Fondation de la faune du Québec, corporation sans but lucratif instituée par la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* (L.R.Q., chapitre C-61.1) a pour fonctions de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat.

La Fondation est reconnue comme étant un organisme de bienfaisance en vertu des lois sur le revenu provincial et fédéral; elle n'est donc pas assujettie aux impôts.

Une contribution pour le financement de la Fondation, dont le montant est fixé par règlement du gouvernement, est perçue et versée à la Fondation par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune sur les permis de pêche, de chasse et de piégeage vendus.

2. Conventions comptables

La préparation des états financiers de la Fondation, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, applicables aux organismes sans but lucratif, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Le principal élément pour lequel la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses est la durée de vie utile prévue des immobilisations. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

La Fondation applique la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser les apports.

Le fonds général rend compte des opérations courantes de la Fondation.

Le fonds des immobilisations rend compte des opérations afférentes aux acquisitions de terrains, de droits d'aménagement et d'équipements à des fins de protection des habitats fauniques. L'actif net du fonds est réservé à l'acquisition d'immobilisations pour la Fondation ou pour des tiers et au paiement des frais afférents. Ces immobilisations ne peuvent être aliénées, en tout ou en partie, sans l'accord des partenaires qui ont contribué à leur acquisition. Ce fonds constitue donc un fonds affecté.

Le fonds dédié représente les opérations découlant d'une entente de gestion de fonds dédiés régionaux conclue avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et d'ententes de fonds dédiés spécifiques conclues avec d'autres partenaires. La Fondation a reçu dans le cadre de ces ententes des contributions assorties de restrictions pour la réalisation de projets d'habitats. Ce fonds constitue donc un fonds affecté.

Constatation des apports

Les apports affectés aux immobilisations et au fonds dédié sont constatés à titre de produits du fonds affecté approprié. Les autres apports affectés, pour lesquels il n'y a pas de fonds distinct, sont constatés à titre de produits du fonds général au cours duquel les charges connexes sont engagées.

La Fondation reçoit gratuitement des biens divers. La direction n'étant pas en mesure d'effectuer une estimation raisonnable de la juste valeur de ces apports, ils ne sont pas comptabilisés aux états financiers.

Les apports non affectés sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel ils sont souscrits.

Constatation des produits

Les produits d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice. Les autres produits sont constatés au moment où ils sont acquis à la Fondation ou au moment de leur facturation.

Instruments financiers

La Fondation a choisi d'appliquer le chapitre 3861 *Instruments financiers - Informations à fournir et présentation* au lieu d'appliquer les chapitres 3862 et 3863 du Manuel de l'ICCA, tel que permis aux organismes sans but lucratif.

Évaluation initiale

Les instruments financiers sont constatés à la juste valeur à la date de transaction.

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers est le montant de la contrepartie dont conviendrait des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

Catégories d'instruments financiers et évaluation ultérieure

Actifs et passifs détenus à des fins de transaction

Les actifs et passifs détenus à des fins de transaction sont des instruments financiers acquis ou pris en charge principalement en vue de leur revente ou de leur rachat à court terme. Cette catégorie comprend également des actifs ne respectant pas les critères susmentionnés, mais que la Fondation a choisi de désigner irrévocablement comme étant détenus à des fins de transactions.

Les actifs et les passifs détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur, et les gains et les pertes qui découlent de leur réévaluation à la juste valeur sont constatés aux résultats, le cas échéant.

La Fondation a classé l'encaisse comme étant détenu à des fins de transaction et a désigné de façon irrévocable les instruments financiers suivants : dépôts à terme, les créances, les intérêts courus, les placements de même que les charges à payer et frais courus.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2010 (SUITE)

Actifs détenus jusqu'à leur échéance

Les actifs détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers non dérivés, autres que des prêts et des créances, dont les paiements sont déterminés ou déterminables jusqu'à leur échéance. Ces actifs sont évalués ultérieurement au coût, amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif, le cas échéant. Les intérêts générés sont inclus au poste des produits d'intérêts. La Fondation a classé dans cette catégorie, le placement et les contributions à recevoir.

Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers comprennent tous les passifs non dérivés qui ne sont pas classés comme détenus à des fins de transaction. Ils sont évalués au coût, après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif, le cas échéant. Cette évaluation correspond au coût. La Fondation a classé dans cette catégorie les emprunts bancaires.

Baisse de valeur durable des actifs financiers

Pour les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, la Fondation évalue s'il existe une indication objective de la dépréciation de ces actifs. S'il existe une telle indication, le montant recouvrable des actifs est calculé. Si celui-ci est inférieur à la valeur comptable des actifs, une perte pour dépréciation est constatée à l'état des résultats.

Stocks

Les stocks sont évalués à la moindre valeur (coût ou valeur de réalisation nette). Le coût est calculé selon la méthode de l'épuisement successif.

Immobilisations corporelles

Équipements

Les équipements sont comptabilisés au coût et sont amortis sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode linéaire aux taux de 20 et 33 1/3 %.

Œuvres d'art

Les œuvres d'art, constituées principalement de tableaux fauniques, sont comptabilisées au coût, à l'exception de celles reçues à titre gratuit ou en contrepartie de services rendus, lesquelles sont comptabilisées, à la date d'acquisition, à leur valeur de marché établie par un expert indépendant. Elles ne sont pas amorties.

Terrains

Les terrains sont comptabilisés au coût, à l'exception de ceux reçus à titre gratuit qui sont comptabilisés, à la date d'acquisition, à leur valeur de marché établie par un expert indépendant ou à une valeur basée sur leur évaluation municipale.

Droits d'aménagement

Les droits d'aménagement détenus en vertu d'actes de servitude faunique sont comptabilisés au coût et ils ne sont pas amortis.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'entité consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie l'encaisse et les dépôts à terme facilement convertibles à court terme, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative et pour lesquels aucune affectation n'est liée.

Régimes de retraite

La Fondation participe aux régimes interentreprises gouvernementaux à prestations déterminées. N'ayant pas suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées, la Fondation applique la comptabilité des régimes à cotisations déterminées.

3. Collectes de fonds et autres contributions

	2010				2009	
	COLLECTES DE FONDS	AUTRES CONTRIBUTIONS			TOTAL	TOTAL
	FONDS GÉNÉRAL	FONDS GÉNÉRAL	IMMOBILISATIONS	FONDS DÉDIÉ		
Gouvernements et municipalités	260 370 \$	297 934 \$	4 865 \$	415 596 \$	978 765 \$	1 605 918 \$
Entreprises	422 856	260	-	201 709	624 825	991 412
Particuliers	300 199	2 977	-	7 096	310 272	213 619
Fondations et OSBL	53 381	165 392	104	10 740	229 617	245 101
	1 036 806 \$	466 563 \$	4 969 \$	635 141 \$	2 143 479 \$	3 056 050 \$

2009-2010

4. Charges

Fonds général

	2010	2009
Coûts des projets fauniques		
Contributions :		
- Projets relatifs aux habitats	2 285 717 \$	1 529 894 \$
- Projets relatifs à la pêche et à la relève ***	536 395	657 636
- Projets relatifs aux partenariats fauniques	312 625	266 485
- Projets de la Fondation * ***	204 596	134 952
Traitements et avantages sociaux	556 599	554 892
Honoraires professionnels	10 893	1 440
Déplacements	10 387	9 621
Réunions, congrès et perfectionnement	2 988	3 261
Publicité et promotion ***	67 068	66 985
Impression et fournitures	10 191	9 629
Amortissement des immobilisations corporelles	4 944	4 743
Autres	950	-
	4 003 353 \$	3 239 538 \$
Frais de collectes de fonds		
Traitements et avantages sociaux	268 657 \$	311 888 \$
Honoraires professionnels ***	43 384	18 567
Commissions et redevances	3 689	6 455
Achat de biens	27 448	18 219
Déplacements	13 112	10 104
Réunions, congrès et perfectionnement	4 865	9 670
Repas / événements bénéfiques	16 004	24 107
Publicité et promotions ***	118 311	93 703
Impression et fournitures	12 632	18 495
Amortissement des immobilisations corporelles	3 968	4 800
Autres **	71 594	10 155
	583 664 \$	526 163 \$

Frais d'administration

	2010	2009
Traitements et avantages sociaux	433 785 \$	386 039 \$
Honoraires professionnels	27 641	31 738
Déplacements	24 293	22 092
Réunions, congrès et perfectionnement	7 028	4 997
Publicité et promotion	5 274	4 700
Loyer	100 406	99 920
Impression et fournitures	33 398	28 432
Amortissement des immobilisations corporelles	6 324	6 412
Autres	10 856	10 467
	649 005 \$	594 797 \$

* Ce poste inclut des honoraires professionnels de 107 815 \$ (2009 : 6 995 \$) et des traitements et avantages sociaux de 70 703 \$ (2009 : 86 616 \$).

** Ce poste inclut un montant de 43 201 \$ de dévaluation de stock.

*** Ces postes incluent des dépenses d'amortissement pour les montants suivants :

	2010	2009
Projets relatifs à la pêche et à la relève	760 \$	570 \$
Projets de la Fondation	724	724
Projets fauniques / publicité et promotion	3 821	3 821
Honoraires professionnels	-	3 300
Collectes de fonds / publicité et promotion	3 821	3 821
	9 126 \$	12 236 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2010 (SUITE)

4. Charges (suite)

Fonds des immobilisations

	2010	2009
Coûts des projets fauniques		
Contributions :		
- Projets d'acquisitions et de protection de terrains	25 000 \$	20 499 \$
Frais indirects :		
- Traitements et avantages sociaux	5 388	10 531
- Honoraires professionnels	-	967
- Publicité et promotion	208	3 660
- Gestion de terrains	10 667	13 520
- Intérêts sur les emprunts bancaires	4 865	11 402
- Déplacements et autres	3 114	-
	49 242 \$	60 529 \$

Fonds dédié

	2010	2009
Coûts des projets fauniques		
Contributions :		
- Projets relatifs aux habitats	475 851 \$	218 113 \$

5. Créances

Les créances incluent un montant de 70 860 \$ (2009 : 21 856 \$) à recevoir de ministères et organismes du gouvernement du Québec.

6. Contributions à recevoir

	2010	2009
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs :		
- Pour le remboursement des emprunts bancaires (note 12)	82 340 \$	161 971 \$
- Moins : à recevoir au cours du prochain exercice	82 340	79 628
	- \$	82 343 \$

7. Placements

Les placements désignés comme étant détenus à des fins de transactions sont présentés à la juste valeur. Ils ont des échéances entre le 23 octobre 2011 et le 23 octobre 2014, sont non rachetables et ont un taux moyen de 2,75 %.

Le placement détenu jusqu'à échéance est présenté au coût. Il a comme échéance le 13 décembre 2010 et porte intérêt au taux de 4,64 % (2009 : 4,64 %). Étant donné que ce placement garanti la marge de crédit bancaire, il est renouvelé à échéance.

2009-2010

8. Immobilisations corporelles

	2010			2009
	COÛTS	AMORTISSEMENT CUMULÉ	VALEUR NETTE	VALEUR NETTE
Fonds général				
- Équipements	156 188 \$	133 360 \$	22 828 \$	41 803 \$
- Œuvres d'art	150 005	-	150 005	145 005
	306 193	133 360	172 833	186 808
Fonds des immobilisations				
Terrains	1 168 513	-	1 168 513	1 166 658
Droits d'aménagement	51 640	-	51 640	51 640
	1 220 153	-	1 220 153	1 218 298
	1 526 346 \$	133 360 \$	1 392 986 \$	1 405 106 \$

L'amortissement pour l'exercice s'élève à 24 362 \$ (2009 : 28 192 \$).

Conformément à sa politique foncière en matière de protection des habitats fauniques, la Fondation a l'intention de céder à titre gratuit, les titres de propriété qu'elle détient sur des terrains en vue d'y protéger des habitats fauniques. Ces terrains seront transférés, à plus ou moins brèves échéances, à des organismes locaux, lesquels doivent assurer la continuité de cette protection. Le coût de ces terrains est comptabilisé à titre de charges de l'exercice au cours duquel le terrain est transféré.

9. Dépôts – Projets fauniques

La Fondation est dépositaire de fonds pour le compte d'organismes pour des projets spécifiques dans lesquels elle n'est pas impliquée. Le solde de ces fonds constitués d'encaisse, de dépôts à terme, d'intérêts courus et les opérations afférentes ne sont pas inclus aux états financiers de la Fondation.

	2010	2009
Solde de fond au début	176 708 \$	313 338 \$
Dépôt et intérêts reçus	72 137	1 455 939
Déburse et frais d'administration	(88 757)	(1 584 701)
Diminution des intérêts	(123)	(7 868)
Solde de fonds à la fin	159 965 \$	176 708 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2010 (SUITE)

10. Contributions reportées et autres sommes perçues d'avance

Fonds général

Les contributions reportées sont constituées d'une commandite reçue pour la tenue d'une activité bénéfique à Montréal le 20 mai 2010 (500 \$), de dons affectés (189 825 \$), des bénéfices nets non utilisés des encans faune et nature 2009 et 2010 (127 918 \$) et de subventions pour les projets fauniques (490 640 \$).

Fonds des immobilisations

Les autres sommes perçues d'avance représentaient les sommes reçues de la Ville de Québec pour l'acquisition de milieux naturels qui lui ont ensuite été transférés. Les sommes non utilisées ont été remboursées à la Ville de Québec au cours de l'exercice.

	2010	2009
Somme au début	125 353 \$	139 625 \$
Sommes utilisées ou remboursées au cours de l'exercice	(125 353)	(14 272)
Solde à la fin	- \$	125 353 \$

11. Emprunts bancaires

	2010	2009
Fonds des immobilisations		
Emprunts échus en avril 2009	- \$	416 \$
Emprunt, portant intérêt au taux fixe de 3,87 % remboursable par versements mensuels de 7 006 \$ incluant les intérêts, échéant en mars 2011	82 340	161 555
	82 340	161 971
Moins : Versement à court terme sur les emprunts bancaires	82 340	79 628
	- \$	82 343 \$

Dans le cadre du programme pour le développement d'un réseau privé d'aires protégées, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs s'est engagé à effectuer en totalité le remboursement du capital et intérêts des emprunts listés précédemment, et ce directement à l'institution financière concernée. Ces remboursements sont comptabilisés dans les contributions à recevoir (note 6).

12. Affectations à des projets fauniques

Fonds général

La Fondation s'est engagée à verser un montant de 2 513 449 \$ (2009 : 1 843 167 \$) à titre d'aide financière pour différents projets fauniques, engagements dont la répartition future est la suivante :

2011	2 331 434 \$
2012	129 015
2013	28 000
2014	25 000
	2 513 449 \$

Au 31 mars 2010, les contrats d'aide financière signés représentaient 1 444 170 \$ du montant total engagé.

La Fondation a affecté 1 071 251 \$ (2009 : 859 944 \$) pour pourvoir à ses engagements.

Fonds des immobilisations

La Fondation s'est engagée à verser un montant de 30 724 \$ (2009 : 30 500 \$) pour la gestion et l'acquisition de terrains à vocation faunique d'ici 2011 alors que le solde disponible est de 28 542 \$. La différence sera assumée par le Fonds général.

Fonds dédié

La Fondation s'est engagée à verser un montant de 368 050 \$ (2009 : 37 878 \$) à titre d'aide financière pour différents projets fauniques d'ici 2014, dont 298 275 \$ en 2011.

Au 31 mars 2010, les contrats d'aide financière signés représentaient 333 530 \$ du montant total engagé.

13. Engagements

La Fondation est engagée par un bail à long terme renouvelable, échéant le 30 novembre 2015, pour des locaux administratifs. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

2011	105 578 \$
2012	106 255
2013	107 609
2014	108 575
2015	110 509
2016	73 673
	612 199 \$

14. Information concernant le capital

La Fondation de la faune du Québec gère plusieurs subventions et dons pour lesquels il existe des affectations d'origine externe précisant les conditions à respecter pour utiliser ces ressources financières. La Fondation s'est conformée aux exigences de ces apports affectés.

15. Opérations entre apparentés

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, qui sont mesurées à la valeur d'échange, la Fondation est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Fondation n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

16. Avantages sociaux futurs

Régime de retraite

Les membres du personnel de la Fondation participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes inter-entreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2010, le taux de cotisation pour le RREGOP est demeuré à 8,19 % de la masse salariale cotisable et celui du RRAS est également demeuré à 10,54 %.

Les cotisations de la Fondation imputées aux opérations de l'exercice s'élèvent à 73 139 \$ (2009 : 74 896 \$). Les obligations de la Fondation envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

17. Instruments financiers

Marge de crédit bancaire

Au 31 mars 2010, la Fondation dispose d'une marge de crédit bancaire de 500 000 \$ renouvelable annuellement. La marge de crédit est garantie par le placement détenu jusqu'à échéance. Les montants prélevés portent intérêt au taux préférentiel diminué de 1 %, ce qui représente 1,25 % à la date du bilan (2009 : 1,5 %). Aux 31 mars 2009 et 2010, le solde était nul.

Juste valeur

Les méthodes et les hypothèses suivantes ont été utilisées pour estimer la juste valeur des instruments financiers du bilan.

Le coût des actifs et passifs à court terme représente une estimation raisonnable de leur juste valeur, en raison de leur échéance rapprochée.

La juste valeur des placements est estimée par l'actualisation des flux monétaires futurs aux taux d'intérêt actuels du marché pour les ententes de placements semblables. Au 31 mars 2010, la juste valeur des placements est de 3 071 408 \$ (2009 : 422 085 \$).

La juste valeur des contributions à recevoir ne peut être estimée compte tenu de l'absence de marché pour ce type d'instrument financier.

Gestion des risques liés aux instruments financiers

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

La Fondation, dans le cours normal de son exploitation, effectue le suivi de ses créances, environ 55 % des comptes à recevoir est à recevoir de deux débiteurs. Par ailleurs, l'encaisse et les dépôts à terme sont placés auprès d'institutions financières de premier ordre. La direction de la Fondation ne croit pas être exposée à un niveau de risque plus élevé que la normale à l'égard de ces actifs monétaires.

Risque de taux d'intérêt

Les emprunts bancaires portent intérêt à taux fixes. Étant donné que la Fondation prévoit le remboursement complet de ces emprunts à leur échéance, les risques auxquels sont exposés ces derniers sont minimes. De plus, les intérêts sur ces emprunts sont remboursés par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.



RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN

Coordonnateur des affaires du Fond central de soutien à la réinsertion sociale

J'ai procédé à l'examen du bilan de "Fonds central de soutien à la réinsertion sociale" au 31 décembre 2009 ainsi que l'état des résultats, des actifs net et l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. Mon examen a été effectué conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada et a donc consisté essentiellement en prise de renseignements, procédés analytiques et discussions portant sur les renseignements qui m'ont été fournis par l'organisme.

Un examen ne constitue pas une vérification et, par conséquent, je n'exprime pas une opinion de vérificateur sur ces états financiers.

Au cours de mon examen, je n'ai rien relevé qui me porte à croire que ces états financiers ne sont pas conformes, à tous les égards importants, aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Kevin Parent
Comptable général accrédité

Beloeil, le 24 mars 2010

Fonds central de soutien à la réinsertion sociale

FONDS CENTRAL DE SOUTIEN À LA RÉINSERTION SOCIALE
RÉSULTATS
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2009
(NON VÉRIFIÉ)

3

	2009		2008	
PRODUITS				
Cotisations des fonds des établissements de détention	210 706	\$	128 275	\$
Intérêts sur les prêts	687		4 403	
Intérêts sur les dépôts bancaires	7		526	
Intérêts sur les placements	17 237		30 848	
Dividendes sur unités de fonds mutuels	6 130		5 679	
	234 767		169 731	
CHARGES				
Honoraires professionnels	66 267		75 580	
Déplacements	20 347		18 946	
Frais de bureau	8 648		7 597	
Amortissement des immobilisations corporelles	237		296	
Dons aux fonds des établissements de détention	131 209		53 666	
	226 708		156 085	
SURPLUS DES PRODUITS				
PAR RAPPORT AUX CHARGES	8 059	\$	13 646	\$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers



FONDS CENTRAL DE SOUTIEN À LA RÉINSERTION SOCIALE 4
ÉVOLUTION DES ACTIFS NET
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2009
(NON VÉRIFIÉ)

	Investis en immobilisations	Non affectés	2009		2008	
SOLDE AU DÉBUT	2 424	1 779 012	1 781 436	\$	1 767 790	\$
Surplus (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(237)	8 296	8 059		13 646	
Augmentation (diminution) du solde de fonds	-	-	-		-	
	2 187	1 787 308	1 789 495		1 781 436	
Gains latents des périodes antérieures	-	(92 339)	(92 339)		58 885	
Gains (pertes) latent(e)s de la période considérée	-	61 698	61 698		(151 224)	
Gains (pertes) latent(e)s cumulés (note 7)	-	(30 641)	(30 641)		(92 339)	
SOLDE À LA FIN	2 187	1 756 667	1 758 854	\$	1 689 097	\$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers



Fonds central de soutien à la réinsertion sociale

FONDS CENTRAL DE SOUTIEN À LA RÉINSERTION SOCIALE

5

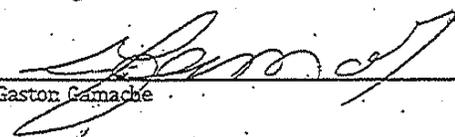
BILAN

AU 31 DÉCEMBRE 2009

(NON VÉRIFIÉ)

	2009		2008
ACTIF			
ACTIF À COURT TERME			
Encaisse	164 635	\$	59 987
Débiteurs (note 3)	196 854		141 560
Frais payés d'avance	18 099		17 701
Prêts portion à court terme (note 4)	33 917		37 143
	413 505		256 391
PLACEMENTS ET PRÊTS			
Prêts (note 4)	248 183		346 724
Placements (note 5)	1 094 979		1 084 358
Immobilisations corporelles (note 6)	2 187		2 424
	1 345 349		1 433 506
	1 758 854	\$	1 689 897
			\$
PASSIF			
PASSIF À COURT TERME			
Créditeurs et frais courus	-	\$	800
			800
ACTIFS NET			
Investis en immobilisations	2 187		2 424
Non affectés	1 756 667		1 686 673
	1 758 854		1 689 097
	1 758 854	\$	1 689 897
			\$

LE COORDONNATEUR DES AFFAIRES DU FONDS CENTRAL



 Gaston Gamache

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers


 KEVIN PARENT
CGA INC.

FONDS CENTRAL DE SOUTIEN À LA RÉINSERTION SOCIALE
FLUX DE TRÉSORERIE
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2009
(NON VÉRIFIÉ)

6

	2009		2008
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Surplus des produits sur les charges	8 059	\$	13 646
			\$
Ajustements pour :			
Intérêts sur obligations et dépôts garantis	15 390		4 182
Amortissement des immobilisations corporelles	237		296
Dividendes sur unités de fonds mutuels	(6 130)		(5 679)
	17 556		12 445
Variations des éléments hors caisse liés à l'exploitation :			
Acquisition de biens corporels	-		(1 240)
Encaissement des prêts	101 767		34 070
Débiteurs	(55 294)		(33 736)
Frais payés d'avance	(398)		(377)
Créditeurs et frais courus	(800)		(210)
	45 275		(1 492)
Flux de trésorerie provenant pour les activités d'exploitation	62 831		10 953
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Acquisition de placements temporaires	(683 459)		(204 536)
Acquisition de placements	-		(20 825)
Produit de disposition de placements	725 276		232 447
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	41 817		7 086
AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	104 648		18 039
ENCAISSE DU DÉBUT	59 987		41 948
ENCAISSE À LA FIN	164 635	\$	59 987
			\$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers



FONDS CENTRAL DE SOUTIEN À LA RÉINSERTION SOCIALE

7

NOTES COMPLÉMENTAIRES

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2009

(NON VÉRIFIÉ)

1. CONSTITUTION, FONCTIONS ET FINANCEMENT

Le Fonds central de soutien à la réinsertion sociale est constitué par la *Loi sur le système correctionnel du Québec* (L.R.Q., chapitre S-4.01), autrefois la *Loi sur les services correctionnels*. Il est constitué à titre de patrimoine fiduciaire d'utilité sociale, affecté au soutien, par don ou par prêt, avec ou sans intérêt, des fonds constitués dans les établissements de détention financièrement dans le besoin. Le Fonds central est constitué des cotisations versées, en application de l'article 94, par les fonds constitués dans les établissements de détention, des autres sommes d'argent dont la provenance peut être déterminée par règlement et des intérêts produits par les sommes d'argent constituant le fonds. La cotisation perçue par le Fonds central de chacun des fonds de soutien à la réinsertion sociale des établissements de détention est déterminée par le ministre à l'intérieur des limites fixées par règlement du gouvernement et peut être différente pour chaque fonds.

En vertu des lois applicables de l'impôt sur le revenu, le Fonds central de soutien à la réinsertion sociale n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers du Fonds, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés selon la méthode de la moindre valeur (coût-valeur de réalisation nette).

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile prévue, selon la méthode de l'amortissement linéaire.

	<u>Durée de vie</u>
Équipement informatique	5 ans
Équipement de bureau	5 ans

FONDS CENTRAL DE SOUTIEN À LA RÉINSERTION SOCIALE
NOTES COMPLÉMENTAIRES
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2009
(NON VÉRIFIÉ)

8

Instruments financiers

Les instruments financiers de l'organisme sont constitués des placements, des créances, des fournisseurs et des sommes prêtées. Sauf indication contraire, la direction considère que l'organisme n'est pas exposé à des risques de taux d'intérêt, de change ou de crédit importants découlant de ces instruments financiers. Sauf indication contraire, la juste valeur des instruments se rapproche de la valeur comptable.

En conformité avec le chapitre 3855 (Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation) du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA), l'organisme a désigné tous les placements en fonds commun, lorsque aucune influence notable n'est exercée, comme des placements disponibles à la vente et il les présente à la juste valeur.

3. DÉBITEURS	2009		2008	
Cotisations à recevoir	195 000	\$	125 000	\$
Avances aux fonds des établissements de détention	-		683	
Intérêts courus	1 854		15 877	
	196 854	\$	141 560	\$
4. PRÊTS	2009		2008	
Sherbrooke - sans intérêt, encaissable par versements mensuels de 1 309.80 \$, échéant en 2021*	178 133	\$	193 851	\$
Maison Tanguay - sans intérêt ni versement pour les deux premières années. Mensualité de 833.33 \$ à partir du 1er octobre 2009	57 500		60 000	
Trois-Rivières - portant intérêt à 5,5 %, encaissable par versements mensuels de 1 217 \$ (capital et intérêts), échéant en 2015*	-		75 349	
New Carlisle - sans intérêt, encaissable par versements mensuels de 683 \$, échéant en 2015*	46 467		54 667	
	282 100		383 867	
Versements à recevoir au cours du prochain exercice	(33 917)		(37 143)	
	248 183	\$	346 724	\$

* Le taux d'intérêt et les conditions de remboursement sont réévalués chaque année à la date anniversaire du prêt.

Fonds central de soutien à la réinsertion sociale

FONDS CENTRAL DE SOUTIEN À LA RÉINSERTION SOCIALE
 NOTES COMPLÉMENTAIRES
 DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2009
 (NON VÉRIFIÉ)

9

5. PLACEMENTS	2009	2008
Dépôts à terme		
Dépôt à terme, intérêt à 3,11 %, échéant le 16 septembre 2009	-	\$ 32 059
Dépôt à terme, intérêt à 4,67%, échéant le 16 septembre 2009	-	200 000
Dépôt à terme, intérêt à 4,25%, échéant le 21 juillet 2009	-	172 477
Dépôt à terme, intérêt à 1,20%, échéant le 21 mars 2011	179 807	-
Dépôt à terme, intérêt variable de 0,65% à 3,85%, échéant le 16 septembre 2012	503 652	-
	683 459	404 536
Obligations		
Gouvernement du Québec, à des taux variants de 3,9 % à 4,5 % échéant jusqu'en février 2009	-	324 815
Intérêts courus long terme	-	11 315
	-	336 130
Fonds mutuels (voir note 7)	411 520	343 692
	1 094 979	\$ 1 084 358

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2009		2008	
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Équipement de bureau	3 300 \$	3 300 \$	-	-
Équipement informatique	10 373	8 186	2 187	2 424
	13 673 \$	11 486 \$	2 187 \$	2 424 \$

FONDS CENTRAL DE SOUTIEN À LA RÉINSERTION SOCIALE 10
NOTES COMPLÉMENTAIRES
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2009
(NON VÉRIFIÉ)

7. INSTRUMENTS FINANCIERS

En conformité avec les recommandations du chapitre 3855 (Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation) du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA), l'organisme désigne les placements de fonds mutuels comme des placements disponibles à la vente et il les comptabilise à la juste valeur.

	2009		2008	
Fonds mutuels				
Valeur précédente	343 692	\$	430 352	\$
Montants réinvestis	6 130		5 679	
Gains (pertes) latent(e)s	61 698		(92 339)	
	411 520	\$	343 692	\$

États financiers vérifiés

Rapport de la direction

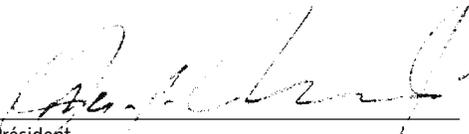
Les états financiers du Fonds d'aide aux recours collectifs ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.



Président

Conseiller juridique et secrétaire

Montréal, le 23 juillet 2010

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds d'aide aux recours collectifs au 31 mars 2010 et l'état des résultats et de l'excédent cumulé de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2010, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

 FCA auditeur

Renaud Lachance, FCA auditeur

Montréal, le 23 juillet 2010

**FONDS D'AIDE AUX RECOURS COLLECTIFS
RÉSULTATS ET EXCÉDENT CUMULÉ
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010**

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
PRODUITS		
Subvention du gouvernement du Québec	720 500 \$	719 900 \$
Subrogations	965 898	529 086
Reliquats et réclamations liquidées	3 444 953	1 031 301
Intérêts	<u>115 446</u>	<u>123 975</u>
	<u>5 246 797</u>	<u>2 404 262</u>
CHARGES		
Aide aux bénéficiaires (note 3)	<u>2 616 255</u>	<u>2 146 067</u>
Frais du conseil d'administration:		
Honoraires et avantages sociaux	47 674	34 075
Frais de déplacement et représentation	<u>20 341</u>	<u>12 265</u>
	<u>68 015</u>	<u>46 340</u>
Frais de la permanence du Fonds:		
Traitements et avantages sociaux	231 310	236 143
Services professionnels et administratifs	26 654	35 371
Loyers	31 337	30 986
Messagerie et communication	11 879	10 594
Fournitures et approvisionnement	2 419	2 525
Entretien et réparations	443	631
Autres frais	<u>2 520</u>	<u>1 747</u>
	<u>306 562</u>	<u>317 997</u>
	<u>2 990 832</u>	<u>2 510 404</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	2 255 965	(106 142)
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT	<u>2 992 333</u>	<u>3 098 475</u>
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN	<u>5 248 298 \$</u>	<u>2 992 333 \$</u>
INFORMATIONS SECTORIELLES (note 4)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

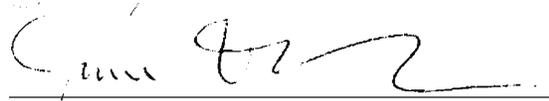
Fonds d'aide aux recours collectifs

FONDS D'AIDE AUX RECOURS COLLECTIFS
BILAN
AU 31 MARS 2010

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	254 548 \$	116 915 \$
Placements temporaires – au coût (note 5)	3 105 091	523 680
Intérêts courus	108 603	53 053
Frais payés d'avance	921	889
	<u>3 469 163</u>	<u>694 537</u>
Placements – au coût (note 5)	<u>1 873 000</u>	<u>2 477 791</u>
	<u>5 342 163 \$</u>	<u>3 172 328 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Charges à payer et frais courus	36 844 \$	116 693 \$
Provision pour vacances	19 679	21 923
	<u>56 523</u>	<u>138 616</u>
Provision pour congés de maladie (note 8)	<u>37 342</u>	<u>41 379</u>
	<u>93 865</u>	<u>179 995</u>
EXCÉDENT CUMULÉ (note 6)	<u>5 248 298</u>	<u>2 992 333</u>
	<u>5 342 163 \$</u>	<u>3 172 328 \$</u>

ENGAGEMENTS (note 7)**POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**


Me Jacques Paré, président



Me Anne Turgeon, administratrice

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS D'AIDE AUX RECOURS COLLECTIFS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2010**1. CONSTITUTION ET OBJET**

Le Fonds d'aide aux recours collectifs, personne morale au sens du Code civil, constitué par la *Loi sur le recours collectif* (L.R.Q., chapitre R-2.1), a pour objet d'assurer le financement des recours collectifs en la manière prévue par cette loi ainsi que de diffuser des informations relatives à l'exercice de ces recours. Ce financement permet d'apporter l'aide nécessaire pour qu'un recours collectif puisse être exercé ou continué.

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C., 1985. c. 1.5 supplément) et de la *Loi sur les impôts* (L.R.Q., c. I-3), le Fonds n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, le Fonds utilise prioritairement le Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

La préparation des états financiers du Fonds par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Le principal élément faisant l'objet d'estimation est l'établissement de la provision pour congés de maladie. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des états financiers.

Constatation des produits

Les produits de subrogations, de reliquats et de réclamations liquidées sont comptabilisés au moment où ils sont encaissés.

Les opérations de placements sont comptabilisées à la date de l'opération et les produits d'intérêts qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les produits d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

Aide aux bénéficiaires

La charge d'aide aux bénéficiaires est comptabilisée dans l'année où l'aide est exigible et payable et que les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité, s'il en est.

Placements

Les placements temporaires sont comptabilisés à la moindre valeur (coût – valeur de marché).

Les autres placements à long terme sont comptabilisés à la valeur d'acquisition.

Toute moins-value durable est diminuée de la valeur comptable des placements et la perte est imputée aux résultats de l'exercice.

Avantages sociaux futurs

Régime de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée au régime interentreprises à prestations déterminées gouvernemental compte tenu que le Fonds ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladies accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladies par les employés.

3. AIDE AUX BÉNÉFICIAIRES

L'aide aux bénéficiaires versée en 2010 pour les recours collectifs comprend un montant de 314 760 \$ (2009 : 181 778 \$) pour deux dossiers du tabac (Létourneau et Conseil québécois sur le tabac et la santé).

Fonds d'aide aux recours collectifs

4. INFORMATIONS SECTORIELLES	2010			2009		
	Fonction- nement	Aide aux bénéficiaires	Total	Fonction- nement	Aide aux bénéficiaires	Total
Secteurs d'activité						
Produits						
Subvention du gouvernement du Québec	422 300 \$	298 200 \$	720 500 \$	421 700 \$	298 200 \$	719 900 \$
Subrogations	—	965 898	965 898	—	529 086	529 086
Reliquats et réclamations liquidées ⁽¹⁾	—	3 444 953	3 444 953	—	1 031 301	1 031 301
Intérêts	—	115 446	115 446	—	123 975	123 975
	<u>422 300</u>	<u>4 824 497</u>	<u>5 246 797</u>	<u>421 700</u>	<u>1 982 562</u>	<u>2 404 262</u>
Charges						
Aide aux bénéficiaires	—	2 616 255	2 616 255	—	2 146 067	2 146 067
Frais du conseil d'administration: Honoraires et avantages sociaux	47 674	—	47 674	34 075	—	34 075
Frais de déplacement et représentation	20 341	—	20 341	12 265	—	12 265
	<u>68 015</u>	<u>—</u>	<u>68 015</u>	<u>46 340</u>	<u>—</u>	<u>46 340</u>
Frais de la permanence du Fonds: Traitements et avantages sociaux	231 310	—	231 310	236 143	—	236 143
Services professionnels et administratifs	26 654	—	26 654	35 371	—	35 371
Loyers	31 337	—	31 337	30 986	—	30 986
Messageerie et communication	11 879	—	11 879	10 594	—	10 594
Fournitures et approvisionnement	2 419	—	2 419	2 525	—	2 525
Entretien et réparations	443	—	443	631	—	631
Autres frais	2 520	—	2 520	1 747	—	1 747
	<u>306 562</u>	<u>—</u>	<u>306 562</u>	<u>317 997</u>	<u>—</u>	<u>317 997</u>
	374 577	2 616 255	2 990 832	364 337	2 146 067	2 510 404
	<u>47 723 \$</u>	<u>2 208 242 \$</u>	<u>2 255 965 \$</u>	<u>57 363 \$</u>	<u>(163 505) \$</u>	<u>(106 142) \$</u>
Excédent (déficit) de l'exercice						

⁽¹⁾ Conformément à la loi, les produits de reliquats et réclamations liquidées sont affectés entièrement à l'aide aux bénéficiaires.

Fonds d'aide aux recours collectifs

5. PLACEMENTS

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
À court terme		
Coupon de la Province de Québec garanti à l'échéance au taux d'intérêt de 2,87 % échéant le 1er juin 2010	1 604 791 \$	– \$
Coupon de la Province de Québec garanti à l'échéance au taux d'intérêt de 0,41 % échéant le 1er juin 2010	700 000	–
Coupon d'Hydro-Québec échu le 22 novembre 2009 au taux d'intérêt de 2,23 %	–	223 680
Coupon d'Hydro-Ontario échéant le 6 février 2011 au taux d'intérêt de 0,74 %	500 000	–
Certificats de placement garantis échéant les 18 et 31 mars 2011 au taux d'intérêt de 0,3 %	300 300	300 000
	<u>3 105 091 \$</u>	<u>523 680 \$</u>
À long terme		
Obligation du Québec à taux d'intérêt progressif au taux de 6,10 % jusqu'au 25 septembre 2009, 6,25 % jusqu'au 25 septembre 2010, 6,50 % jusqu'au 25 septembre 2011 et de 7,0 % jusqu'à l'échéance le 26 septembre 2012	873 000 \$	873 000 \$
Coupon d'Hydro-Québec échéant le 16 juillet 2011 au taux d'intérêt de 1,49 %	1 000 000	–
Coupon de la Province de Québec garanti à l'échéance au taux d'intérêt de 2,87 % échéant le 1er juin 2010	–	1 604 791
	<u>1 873 000 \$</u>	<u>2 477 791 \$</u>

6. EXCÉDENT CUMULÉ

Le conseil d'administration du Fonds considère essentiel de maintenir les liquidités à un montant de 300 000 \$ pour son fonds de roulement. De plus, il a résolu de réserver le solde de l'excédent cumulé pour pourvoir aux engagements présents et futurs du Fonds.

7. ENGAGEMENTS

Les engagements du Fonds relatifs à l'aide aux bénéficiaires sont de 2 567 048 \$ au 31 mars 2010 (2009 : 2 881 134 \$) dont 5 194 \$ (2009 : 62 754 \$) pour deux dossiers du tabac (Létourneau et Conseil québécois sur le tabac et la santé).

La limite des engagements autorisés par le ministre de la Justice au 31 mars 2010 est de 3 300 000 \$ (2009 : 3 300 000 \$), dont 300 000 \$ (2009 : 300 000 \$) sont réservés pour les deux dossiers du tabac (Létourneau et Conseil québécois sur le tabac et la santé).

8. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**Régime de retraite**

Les membres du personnel du Fonds participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP). Ce régime interentreprises est à prestations déterminées et comporte des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Fonds imputées aux opérations de l'exercice s'élèvent à 11 888 \$ (2009: 11 272 \$). Les obligations du Fonds envers ce régime gouvernemental se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

Les obligations relatives aux congés de maladies accumulés sont évaluées selon une méthode actuarielle qui tient compte de la répartition des prestations constituées.

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Solde au début	41 379 \$	24 475 \$
Variation due au départ d'un employé	(5 123)	-
Charge de l'exercice	4 938	20 870
Prestations versées au cours de l'exercice	<u>(3 852)</u>	<u>(3 966)</u>
Solde à la fin	<u>37 342 \$</u>	<u>41 379 \$</u>

Description

Le Fonds dispose d'un programme d'accumulation des congés de maladie. Ce programme donne lieu à des obligations à long terme dont les coûts sont assumés en totalité par le Fonds.

Le programme d'accumulation des congés de maladie permet à des employés d'accumuler les journées non utilisées des congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement et de se les faire monnayer à 50 p. cent en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, et cela jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 66 jours. Les employés peuvent également faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite. Actuellement, ce programme ne fait pas l'objet d'une capitalisation pour en pourvoir le paiement.

Les obligations du programme d'accumulation des congés de maladie augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services au Fonds. La valeur de ces obligations est établie à l'aide d'une méthode qui répartit le coût de ce programme sur la durée de la carrière active des employés.

Fonds d'aide aux recours collectifs

Évaluations et estimations subséquentes

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation sur la base notamment des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes au 31 mars 2010 :

Taux d'indexation	2,50 %
Taux d'actualisation (taux des obligations du Québec échéant dans dix ans)	4,55 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	10 ans

Provision pour vacances

Aucun calcul d'actualisation concernant la provision pour vacances n'est jugé nécessaire, puisque le Fonds estime que les vacances accumulées seront prises dans l'exercice suivant.

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées et comptabilisées à la valeur d'échange, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

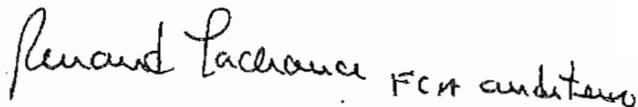
À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds d'assurance-garantie administré par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec au 31 mars 2010 ainsi que l'état des résultats et du solde du Fonds de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Régie. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds d'assurance-garantie au 31 mars 2010 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,



Renaud Lachance, FCA auditeur

Québec, le 8 juillet 2010

Fonds d'assurance-garantie administré par la Régie
des marchés agricoles et alimentaires du QuébecRÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DU QUÉBEC
FONDS D'ASSURANCE-GARANTIE
RÉSULTATS ET SOLDE DU FONDS
DE L'ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2010

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
PRODUITS		
Primes	87 006 \$	89 250 \$
Revenus nets de placements (note 3)	242 165	301 897
	<u>329 171</u>	<u>391 147</u>
CHARGES		
Honoraires de vérification	15 800	15 000
Frais bancaires	546	--
	<u>16 346</u>	<u>15 000</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	312 825	376 147
SOLDE DU FONDS AU DÉBUT	<u>6 057 504</u>	<u>5 681 357</u>
SOLDE DU FONDS À LA FIN	<u>6 370 329</u> \$	<u>6 057 504</u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

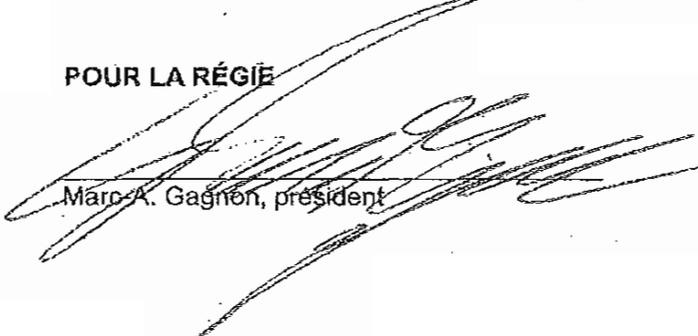
RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DU QUÉBEC
FONDS D'ASSURANCE-GARANTIE
BILAN
AU 31 MARS 2010

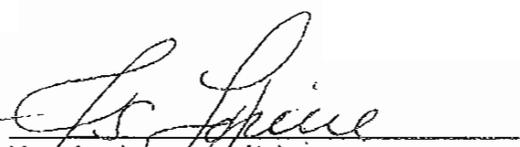
	<u>2010</u>		<u>2009</u>
ACTIF			
Encaisse	4 159	\$	4 767
Créances			332
Dépôts au Fonds particulier 329 de la Caisse de dépôt et placement du Québec:			
Dépôts à vue et intérêts courus	47 454		47 139
Dépôts à participation (note 4)	<u>6 334 116</u>		<u>6 020 266</u>
	<u><u>6 385 729</u></u>	\$	<u><u>6 072 504</u></u>
PASSIF			
Charges à payer	15 400	\$	15 000
SOLDE DU FONDS	<u>6 370 329</u>		<u>6 057 504</u>
	<u><u>6 385 729</u></u>	\$	<u><u>6 072 504</u></u>

Cautionnement par police d'assurance (note 6).

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LA RÉGIE


Marc-A. Gagnon, président


Yves Lapierre, secrétaire
et directeur général

RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DU QUÉBEC**FONDS D'ASSURANCE-GARANTIE****NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 MARS 2010****1. CONSTITUTION ET OBJET**

La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec a été constituée par une loi spéciale (L.R.Q., chapitre M-35.1).

La Régie a pour fonctions de favoriser une mise en marché efficace et ordonnée des produits agricoles et alimentaires, le développement de relations harmonieuses entre les différents intervenants, le règlement de litiges qui surviennent dans le cadre de la production et de la mise en marché de ces produits en tenant compte des intérêts des consommateurs et de la protection de l'intérêt public. La Régie exerce les mêmes fonctions dans le cadre de la mise en marché des produits de la pêche. De plus, elle administre le Fonds d'assurance-garantie.

Fonds d'assurance-garantie

Le Fonds d'assurance-garantie résulte de l'application par la Régie des garanties de paiement des produits agricoles prévues à la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche* (L.R.Q., chapitre M-35.1, titre III, chapitre XI).

La Régie délivre des cautionnements par police d'assurance aux marchands de lait pour couvrir le paiement des sommes que doit ou pourra devoir un marchand de lait à ses producteurs ou à l'organisme chargé d'appliquer un plan conjoint. Les primes perçues de même que tout autre revenu net applicable à ce Fonds doivent servir exclusivement au paiement des réclamations en vertu des cautionnements délivrés par la Régie. Nul ne peut être marchand de lait s'il ne détient un cautionnement par police d'assurance délivré par la Régie. Le ministre des Finances peut, avec l'autorisation du gouvernement, avancer à la Régie les sommes nécessaires à l'acquittement des obligations de cette dernière en vertu des cautionnements par police d'assurance.

2. CONVENTIONS COMPTABLES**Utilisation d'estimations**

La préparation des états financiers du Fonds d'assurance-garantie par la direction de la Régie, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

État des flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie du Fonds d'assurance-garantie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Remboursement des réclamations

Les réclamations de producteurs ou de l'organisme chargé d'appliquer un plan conjoint sont comptabilisées lorsqu'elles sont connues. Le montant de ces réclamations est révisé au fur et à mesure que des informations additionnelles sont connues.

Dépôts au Fonds particulier 329 de la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts sont comptabilisés au coût d'acquisition diminué de toute moins-value durable.

Constatation des produits

Les primes sont constatées à titre de produit de l'exercice pour lequel elles sont exigibles lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Frais d'administration du fonds administré par la Régie

Les frais d'administration du fonds sont assumés par le Fonds consolidé du revenu à l'exception des honoraires de vérification et des frais bancaires.

Instruments financiers

La Régie, à titre d'administrateur du Fonds d'assurance-garantie, continue d'appliquer le chapitre 3860 Instruments financiers – information à fournir et présentation. Ainsi, la Régie a fait le choix, en vertu de la possibilité émise par le Conseil des normes comptables en septembre 2008 pour les entités n'ayant pas une obligation publique de rendre des comptes, de ne pas appliquer les normes actuelles concernant les instruments financiers, notamment les chapitres 1530 - Résultat étendu, 3855 - Instruments financiers - comptabilisation et évaluation, 3862 - Instruments financiers - information à fournir et 3863 - Instruments financiers - présentation.

3. REVENUS NETS DE PLACEMENTS

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Fonds particulier 329 de la Caisse de dépôt et placement du Québec :		
Dépôts à participation	242 052 \$	301 082 \$
Dépôt à vue	113	815
	<u>242 165 \$</u>	<u>301 897 \$</u>

4. DÉPÔTS À PARTICIPATION

Les dépôts à participation au Fonds particulier 329 de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont exprimés en unités et chaque unité confère à son détenteur une participation proportionnelle à l'avoir net et au revenu net du Fonds particulier 329. Les unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la juste valeur de l'avoir net du Fonds particulier 329 à la fin de chaque mois.

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Nombre d'unités	6 984	6 624
Juste valeur par unité	887 \$	870 \$
Coût d'acquisition des unités	6 334 116 \$	6 020 266 \$
Juste valeur des unités	6 191 476 \$	5 762 275 \$

Aucune perte de valeur n'a été constatée au cours de l'exercice compte tenu que la direction de la Régie considère que la baisse de la valeur marchande des dépôts à participation n'est pas permanente.

BTAA de tiers et bancaire

La Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) a établi la juste valeur des dépôts à participation au 31 mars 2010 en considérant une moins-valeur sur des placements qu'elle détient dans le marché canadien du billet à terme adossé à des actifs (BTAA).

Établissement de la juste valeur

Étant donné qu'il n'y a pas de marché actif au 31 mars 2010 pour les titres de BTAA de tiers et bancaire dans lesquels la CDPQ détient des investissements, celle-ci a établi, conformément aux directives de l'ICCA, des justes valeurs selon une technique d'évaluation fondée sur un modèle financier dont les hypothèses et les probabilités reflètent les incertitudes relatives aux montants, au rendement et à l'échéance des flux de trésorerie, au risque de non liquidité, à la nature et au risque de crédit des créances et des actifs financiers sous-jacents, et aux écarts de crédit reflétant les conditions du marché au 31 mars 2010. Les hypothèses, fondées sur l'information disponible au 31 mars 2010, utilisent autant que possible des données observables sur le marché comme les taux d'intérêt, la qualité du crédit et son prix.

Effet sur les résultats du Fonds particulier 329

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2010, les résultats de placements nets attribués au Fonds particulier 329 relatif aux BTAA est de 63 081 \$ (2009 : 235 905 \$) pour un investissement, par l'intermédiaire de la CDPQ, de 691 656 \$ (2009 : 716 072 \$).

L'estimation de la juste valeur des investissements en BTAA effectuée par la CDPQ au 31 mars 2010 est susceptible de ne pas être une indication de la valeur définitive ou de la juste valeur future. Bien que la direction de la CDPQ juge que sa technique d'évaluation est appropriée dans les circonstances, elle mentionne à ses états financiers vérifiés que des modifications aux principales hypothèses, notamment à celles relatives à la détermination des taux d'actualisation, des écarts de crédit, des rendements anticipés, et du risque de crédit des actifs sous-jacents, et à la valeur des différents engagements et garanties, pourraient avoir une incidence importante sur la juste valeur des nouveaux billets et des autres titres de BTAA au cours des prochains exercices. En conséquence, la résolution de ces incertitudes pourrait faire en sorte que la valeur définitive de ces investissements au cours des périodes ultérieures diffère considérablement des meilleures estimations actuelles de la direction de la CDPQ.

En plus des montants investis dans le BTAA, la CDPQ est sujette à des éventualités découlant des garanties qu'elle a émises dans le cadre de la restructuration du BTAA de tiers et bancaire. La quote-part de ces garanties attribuée au Fonds particulier 329 s'élève à 362 152 \$ (380 240 \$ en 2009).

5. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur de l'encaisse, des créances, des dépôts à vue et des charges à payer est équivalente à leur valeur comptable étant donné leur courte période d'échéance. La juste valeur des dépôts à participation est présentée à la note 4.

6. CAUTIONNEMENT PAR POLICE D'ASSURANCE

Les cautionnements par police d'assurance émis par la Régie assurent la valeur du lait acheté ou reçu directement de producteurs au cours des soixante jours précédant immédiatement la date de l'annulation du cautionnement ou de son expiration.

La valeur des cautionnements en vigueur au 31 mars 2010 est évaluée à 441 M\$ (2009 : 439 M\$). Cette valeur a été établie en fonction du total des deux plus fortes réceptions mensuelles de lait et de crème de l'année financière précédente pour l'ensemble des marchands pour lesquels un cautionnement a été émis au cours de l'exercice par la Régie.

De plus, afin de garantir la solvabilité d'un marchand de lait, la Régie exige des conditions additionnelles avant d'émettre un cautionnement par police d'assurance. Pour les nouveaux marchands de lait, ceux en difficulté financière ou pour des compagnies étrangères, des lettres de garanties ou des cautionnements émis par des institutions financières, des compagnies mères ou des filiales sont exigés. La valeur de ces garanties additionnelles ainsi obtenues au 31 mars 2010 totalisent 0,5 M\$ (2009 : 0,5 M\$).

RAPPORT DU FIDUCIAIRE

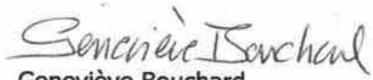
La direction du Conseil de gestion de l'assurance parentale (Conseil), à titre de fiduciaire du Fonds d'assurance parentale (Fonds), est responsable de la préparation et de la présentation des états financiers du Fonds, y compris de l'intégrité et de la fidélité des données, notamment en ce qui concerne les estimations et les jugements comptables importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. L'information financière contenue ailleurs dans le rapport annuel de gestion est conforme avec ces états financiers.

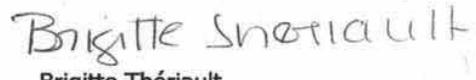
Pour s'acquitter de ses responsabilités relatives à l'intégrité et à la fidélité des états financiers, la direction maintient un système comptable et des contrôles internes conçus en vue de fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont adéquatement protégés, que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Conseil reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent. Le Conseil doit faire préparer annuellement une évaluation actuarielle de l'application des dispositions de la Loi sur l'assurance parentale et de l'état de compte relatif au Régime québécois d'assurance parentale (Régime).

Le conseil d'administration est chargé de surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Le comité de planification et de vérification assiste le conseil d'administration dans ces tâches. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général, examine les états financiers et en recommande l'approbation par le conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Le rapport du Vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut rencontrer, sans aucune restriction, le comité de planification et de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.


Geneviève Bouchard
Présidente-directrice générale
Conseil de gestion de l'assurance parentale
Fiduciaire du Fonds d'assurance parentale


Brigitte Thériault
Secrétaire et directrice des affaires corporatives
Conseil de gestion de l'assurance parentale

Québec, le 1^{er} avril 2010

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

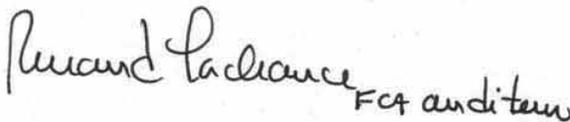
À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds d'assurance parentale au 31 décembre 2009 et les états des résultats et du déficit cumulé ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil de gestion de l'assurance parentale, à titre de fiduciaire. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 décembre 2009, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., c. V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,



Renaud Lachance
FCA auditeur

Renaud Lachance, FCA auditeur

Québec, le 1^{er} avril 2010

FONDS D'ASSURANCE PARENTALE**RÉSULTATS ET DÉFICIT CUMULÉ
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2009**

(en milliers de dollars)

	2009	2008
PRODUITS		
Cotisations au RQAP*	1 510 600	1 343 767
Produits nets de placements (note 4)	165	4 910
Intérêts et pénalités sur les cotisations au RQAP	4 091	3 350
	1 514 856	1 352 027
CHARGES		
Prestations du RQAP	1 648 826	1 561 484
Créances irrécouvrables	4 360	2 654
Frais financiers	426	2
Frais d'administration attribués par le Conseil de gestion de l'assurance parentale (note 5)	41 662	39 855
	1 695 274	1 603 995
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(180 418)	(251 968)
DÉFICIT CUMULÉ AU DÉBUT	(283 949)	(31 981)
DÉFICIT CUMULÉ À LA FIN	(464 367)	(283 949)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

* Régime québécois d'assurance parentale (RQAP)

Fonds d'assurance parentale

FONDS D'ASSURANCE PARENTALE**BILAN****AU 31 DÉCEMBRE 2009**

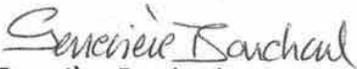
(en milliers de dollars)

	2009	2008
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	1	16 000
Créances (note 6)	185 370	109 248
Avance au ministère des Finances, taux préférentiel moins 2,5 %, sans modalités d'encaissement	451	-
Avance au Conseil de gestion de l'assurance parentale, sans intérêt ni modalités d'encaissement	1 890	3 705
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 7)	2 119	2 340
	189 831	131 293
PASSIF		
À court terme		
Charges à payer et frais courus (note 8)	44 328	55 626
Dû au ministère des Finances, taux préférentiel, sans modalités de remboursement (note 9)	-	12 972
Emprunts à court terme (note 10)	263 226	-
Prestations de maternité, parentales et d'adoption du gouvernement du Canada à payer (note 11)	346 644	346 644
DÉFICIT CUMULÉ	(464 367)	(283 949)
	189 831	131 293

Prestations futures du Régime québécois d'assurance parentale (note 14)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,


Geneviève Bouchard
Présidente-directrice générale
Conseil de gestion de l'assurance parentale
Fiduciaire du Fonds d'assurance parentale


Éric Lavoie, CA, CIA
Président du comité de planification
et de vérification

FONDS D'ASSURANCE PARENTALE**FLUX DE TRÉSORERIE****DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2009**

(en milliers de dollars)

	2009	2008
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Cotisations au RQAP perçues	1 437 037	1 373 531
Produits nets de placements perçus	611	5 019
Intérêts et pénalités sur cotisations au RQAP perçus	4 091	3 350
Prestations du RQAP versées	(1 667 149)	(1 551 075)
Frais financiers payés	(375)	-
Frais d'administration payés au Conseil	(41 662)	(39 855)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'exploitation	(267 447)	(209 030)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation nette des avances	(11 608)	27 195
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec		
Acquisition de dépôts à participation	(612)	(55 748)
Produit de disposition d'unités de dépôts à participation	95	223 356
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(12 125)	194 803
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts à court terme	1 278 966	-
Remboursements d'emprunts à court terme	(1 015 740)	-
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	263 226	-
Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(16 346)	(14 227)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	16 347	30 574
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 12)	1	16 347

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS D'ASSURANCE PARENTALE**NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 DÉCEMBRE 2009**

(Les chiffres inclus dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION, OBJET ET FINANCEMENT**Constitution et objet**

Le Fonds d'assurance parentale, fiducie d'utilité sociale en vertu du Code civil du Québec, a été institué le 17 juin 2005 par la Loi sur l'assurance parentale (L.R.Q., c. A-29.011), sanctionnée le même jour. Le Conseil de gestion de l'assurance parentale en est le fiduciaire.

Le Fonds est affecté au versement des prestations auxquelles peut avoir droit toute personne en vertu de la Loi sur l'assurance parentale, ainsi qu'au paiement des obligations du Conseil dans l'exercice de ses fonctions fiduciaires.

Les charges relatives à l'administration du Fonds et les charges relatives au Conseil pour l'application de la Loi sur l'assurance parentale, à l'exception de celles qui sont payées sur les sommes que le Conseil détient en dépôt à un titre autre que fiduciaire, sont assumées par le Fonds.

Financement

La principale source de financement du Fonds est constituée des cotisations perçues par Revenu Québec auprès des employés salariés, de leurs employeurs et des travailleurs autonomes oeuvrant au Québec. En tant que responsable de la gestion du Régime québécois d'assurance parentale, le Conseil fixe la cotisation applicable à ces personnes, sujet à l'approbation du gouvernement.

Le Régime prévoit le versement de prestations à toutes les travailleuses et à tous les travailleurs admissibles qui se prévalent d'un congé de maternité, d'un congé de paternité, d'un congé parental ou d'un congé d'adoption.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont : les cotisations au RQAP à recevoir, les prestations du RQAP à payer et courues, les provisions pour créances irrécouvrables et les prestations futures du RQAP. Les résultats réels pourraient différer des meilleures estimations de la direction.

Cotisations au Régime

Revenu Québec perçoit les cotisations du RQAP au nom du Fonds et les verse à ce dernier sur une base régulière. Ces montants sont provisoires et demeurent susceptibles de vérification et de rectification. Les cotisations sont comptabilisées selon la meilleure estimation à la fin de l'exercice. Cette estimation vise à comptabiliser les cotisations ultimes de l'exercice sur la base des informations financières connues à ce moment. Le cas échéant, les ajustements sont inscrits dans l'exercice au cours duquel ils sont connus.

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés des fonds de caisse et des soldes bancaires incluant les découverts bancaires, ainsi que des placements facilement convertibles à court terme, en un montant connu d'espèces dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Instruments financiers

Évaluation initiale

Les instruments financiers sont constatés à la juste valeur à la date de la transaction.

Évaluation ultérieure

Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDP) sont inscrits à la juste valeur établie par la CDP au moyen de méthodes d'évaluation utilisées dans les marchés des capitaux telles que l'actualisation au taux d'intérêt courant des flux de trésorerie futurs et les cours des principales bourses ainsi que ceux fournis par des courtiers en valeurs mobilières reconnus. De plus, certaines évaluations sont réalisées par la CDP selon des méthodes d'évaluation couramment employées. Les fonds comprennent, d'une part, les dépôts à participation dans un fonds particulier à la CDP et les revenus à recevoir y afférents et, d'autre part, des dépôts à vue et les intérêts courus y afférents. Ils constituent des actifs qui ont été désignés de façon irrévocable comme détenus à des fins de transaction à l'exception des dépôts à vue qui sont classés de par leur nature à des fins de transaction. La variation de la juste valeur est inscrite dans les produits nets de placements.

Les évaluations à la juste valeur sont classées selon une hiérarchie qui reflète la source des données utilisées pour réaliser ces évaluations. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

- Niveau 1 : le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 : le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminés à partir de prix). Ce niveau inclut les instruments dont l'évaluation est fondée sur les prix cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs pour des instruments identiques, les instruments dont l'évaluation est fondée sur le prix observé pour des instruments similaires ainsi que des techniques d'évaluation qui s'appuient sur des hypothèses tenant compte des données de marché observables;
- Niveau 3 : le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur les données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**Instruments financiers** (suite)**Évaluation ultérieure** (suite)*Avances*

Les avances ont été classées en tant que prêts et créances. À cet effet, l'évaluation ultérieure de celles-ci est constatée au coût, amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, le cas échéant. Une provision pour créances douteuses est constatée lorsque cela est nécessaire.

Autres passifs financiers

Le dû au ministère des Finances et les emprunts à court terme sont classés comme autres passifs financiers. En conséquence, ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Autres actifs financiers et passifs financiers à court terme

L'encaisse, les créances, les charges à payer et frais courus de même que les prestations de maternité, parentales et d'adoption du gouvernement du Canada à payer, sont détenus ou ont été désignés irrévocablement à des fins de transactions, et à cet égard sont évalués à leur juste valeur.

Résultat étendu

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2009, le Fonds n'a effectué aucune opération ayant une incidence au résultat étendu et aucun solde d'ouverture ni de clôture pour le cumul du résultat étendu n'est présenté.

3. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES**Adoption de convention comptable**

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, le Fonds a adopté les modifications apportées au chapitre 3855 « Instruments financiers - comptabilisation et évaluation » à l'égard de la méthode du taux d'intérêt effectif, méthode servant à calculer le coût après amortissement des actifs financiers et des passifs financiers, et à répartir adéquatement les revenus d'intérêts et les dépenses d'intérêts entre les périodes.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, le Fonds a adopté les modifications apportées au chapitre 3862 « Instruments financiers - informations à fournir ». Les modifications ont pour but d'améliorer les exigences en matière d'informations à fournir dans les notes aux états financiers au sujet des évaluations à la juste valeur des instruments financiers et d'étoffer les informations sur le risque de liquidité.

L'application de ces modifications n'a eu aucune incidence sur les états financiers du Fonds.

Tous les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan doivent être classés selon une hiérarchie comportant trois niveaux, lesquels sont présentés à la note 2.

4. PRODUITS NETS DE PLACEMENTS

	2009	2008
Dépôts à participation dans un fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec ⁽¹⁾		
Revenus courants	76	3 752
Pertes réalisés sur placements	(53)	(838)
	23	2 914
Augmentation de la juste valeur	138	24
	161	2 938
Intérêts		
Dépôts à vue ⁽²⁾	-	1 572
Avances ⁽¹⁾ et soldes bancaires ⁽²⁾	4	400
	165	4 910

(1) : Relatif à un instrument financier désigné comme détenu à des fins de transaction

(2) : Relatif à un instrument financier classé comme détenu à des fins de transaction

5. FRAIS D'ADMINISTRATION ATTRIBUÉS PAR LE CONSEIL

	2009	2008
Traitements et avantages sociaux	1 076	1 147
Soutien et services administratifs du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	285	300
Services en ressources humaines et en technologie de l'information du Centre de services partagés du Québec	109	-
Frais reliés à l'administration du RQAP par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	23 140	20 892
Frais reliés aux activités de soutien informatique par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	4 508	5 762
Frais reliés aux activités de perception des cotisations par Revenu Québec	6 668	6 571
Frais bancaires reliés aux paiements des prestations du RQAP par le ministère des Finances	79	74
Autres frais administratifs	408	405
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels	5 308	4 320
Intérêts sur la dette à long terme	81	384
	41 662	39 855

Les charges effectuées par le Conseil pour l'application de la Loi sur l'assurance parentale sont assumées par le Fonds.

Fonds d'assurance parentale

6. CRÉANCES

	2009	2008
Cotisations au RQAP à recevoir	165 836	94 359
Recouvrement de prestations du RQAP à recevoir	13 576	9 743
Déductions à la source payées d'avance - Québec	3 055	2 724
Déductions à la source payées d'avance - Canada	2 893	2 358
Intérêts à recevoir	-	54
Autres	10	10
	185 370	109 248

7. FONDS CONFISÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	2009	2008
Dépôts dans un fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec		
Dépôts à vue ⁽¹⁾	-	347
Dépôts à participation ⁽²⁾	2 124	1 468
Revenus de placement à recevoir (courus) ⁽²⁾	(5)	525
	2 119	2 340

(1) : Détenus à des fins de transaction

(2) : Désignés de façon irrévocable à des fins de transaction

Les dépôts à participation dans un fonds particulier à la CDP sont exprimés en unités. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la CDP, à la valeur de marché de l'avoir net du fonds particulier au début de chaque mois. À la clôture de chaque mois, la CDP attribue au fonds particulier le revenu net de placement.

	2009	2008
Dépôts à participation		
Nombre d'unités (en milliers)	4	3
Coût d'acquisition des unités	3 512	2 995
Juste valeur des unités	2 124	1 468

7. FONDS CONFISÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC (suite)

L'écart entre le coût et la juste valeur est principalement dû à une moins-value non matérialisée pour un investissement dans les BTAA par l'intermédiaire de la CDP.

En 2009, le Fonds a disposé de 111 unités de dépôts à participation (224 347 unités en 2008) pour un montant de 94 788 \$ (223 356 112 \$ en 2008).

8. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2009	2008
Intérêts à payer et courus	52	-
Revenu Québec	1 151	667
Prestations du RQAP à payer et courues	43 125	54 959
	44 328	55 626

9. DÛ AU MINISTÈRE DES FINANCES

Le Fonds dispose d'un crédit autorisé auprès du gouvernement du Québec d'un montant maximum de 50 millions de dollars pour combler ses besoins de liquidités à court terme. Au 31 décembre 2009, le montant utilisé est nul (12 971 866 \$ en 2008). Les montants prélevés portent intérêt au taux préférentiel. Les intérêts sont payables le 30 juin et le 31 décembre de chaque année. Au 31 décembre 2009, le taux préférentiel est de 2,25 %. Ce crédit vient à échéance le 31 mars 2012.

10. EMPRUNTS À COURT TERME

En vertu du décret 238-2009 du 18 mars 2009, le Fonds dispose d'un régime d'emprunt lui permettant d'emprunter à court terme ou par voie de marge de crédit auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, jusqu'à concurrence d'un montant total de 300 millions de dollars, et ce, jusqu'au 31 octobre 2010.

Au 31 décembre 2009, le Fonds détient des emprunts à court terme auprès du ministre des Finances totalisant 263 225 799 \$ (aucun en 2008). Ces emprunts portent intérêts à taux variable selon le taux moyen des acceptations bancaires canadiennes d'un mois plus 0,05 %, lequel représente 0,45 % au 31 décembre 2009. Les intérêts sont payables à l'échéance des emprunts.

11. PRESTATIONS DE MATERNITÉ, PARENTALES ET D'ADOPTION DU GOUVERNEMENT DU CANADA À PAYER

Selon l'article 4.5 de l'Entente finale Canada-Québec sur le Régime québécois d'assurance parentale, le gouvernement du Québec doit rembourser au gouvernement du Canada la somme des prestations de maternité, parentales et d'adoption versées en 2006 par ce dernier aux prestataires québécois dont la période de prestation a débuté avant le 1er janvier 2006. Cette somme est estimée à 346,6 millions de dollars (346,6 millions de dollars en 2008), incluant les coûts de gestion afférents à ces prestations. L'évaluation finale de ce montant est conditionnelle à la ratification d'une entente administrative à convenir entre les deux parties afin d'établir le montant et de déterminer les modalités du remboursement à effectuer au gouvernement du Canada.

12. FLUX DE TRÉSORERIE

	2009	2008
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Encaisse	1	16 000
Dépôts à vue (note 7)	-	347
	1	16 347

13. INSTRUMENTS FINANCIERS

Gestion des risques liés aux instruments financiers

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale du Fonds au risque de crédit. Le Fonds procède à une évaluation continue de ces actifs et comptabilise une provision pour pertes au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables.

Juste valeur

En raison de leur échéance très rapprochée ou à court terme, la valeur comptable de l'encaisse, des créances, des dépôts à vue, des revenus de placement à recevoir, des charges à payer et frais courus et des prestations de maternité, parentales et d'adoption du gouvernement du Canada à payer indiqués au bilan, correspondent à leur juste valeur.

La juste valeur des emprunts à court terme correspond à sa valeur comptable compte tenu de leurs échéances rapprochées.

13. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)**Juste valeur (suite)**

Puisque aucune modalité d'encaissement n'est prévue pour l'avance au Conseil de gestion de l'assurance parentale, lequel est apparenté au Fonds, et qu'il n'existe pas de marché pour ce type d'actif, sa juste valeur ne peut être évaluée.

La juste valeur de l'avance et du dû au ministère des finances ne peut être évaluée étant donné qu'ils n'ont aucune modalité de remboursement et qu'il n'existe pas de marché pour ce type d'actif et de passif.

L'évaluation de la juste valeur des dépôts à participation doit être classée selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour réaliser les évaluations. Les dépôts à participation sont classés comme étant de niveau 2, selon la hiérarchie des évaluations de la juste valeur définie à la note 2 des conventions comptables.

Risque de liquidité

Les flux de trésorerie contractuels relatifs aux prestations du RQAP à payer et courus et aux frais courus auprès de Revenu Québec au 31 décembre 2009, ont une échéance de moins de 6 mois. Le dû au ministère des Finances et les prestations de maternité, parentales et d'adoption du gouvernement du Canada à payer n'ont pas d'échéance déterminée, puisqu'ils n'ont aucune modalité de remboursement.

Le Fonds considère qu'il peut obtenir suffisamment d'actifs financiers facilement convertibles en trésorerie et de facilité de crédit, afin de s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable, le cas échéant.

Risque lié aux taux d'intérêt

Le Fonds est exposé à un risque de taux d'intérêt sur le dû au ministère des Finances et sur les emprunts à court terme, puisque les soldes portent intérêt à taux variable.

L'effet net, sur les passifs financiers, d'une augmentation du taux égale à 1 % au cours de l'exercice aurait eu pour effet d'augmenter de 800 000 \$ (1 200 \$ en 2008) les charges de l'exercice du Fonds.

14. PRESTATIONS FUTURES DU RÉGIME QUÉBÉCOIS D'ASSURANCE PARENTALE

La valeur présente estimative des paiements futurs en date du 31 décembre 2009, à l'égard des prestations du RQAP postérieures à l'exercice, qui seront effectués relativement aux prestataires ayant présenté une demande de prestations admissible au RQAP au 31 décembre 2009, est évaluée à 634 millions de dollars (546,6 millions de dollars en 2008).

15. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le Fonds est apparenté à son fiduciaire, soit le Conseil de gestion de l'assurance parentale, et n'a conclu aucune opération avec cet apparenté autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations entre apparentés, comptabilisées à la valeur d'échange, sont présentées dans le corps même des états financiers.

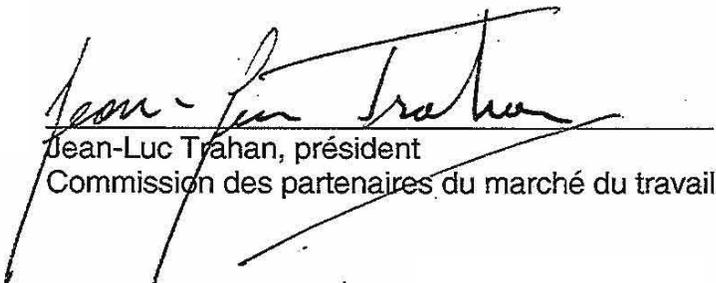
RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'oeuvre ont été dressés par la direction du Fonds, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. L'information financière contenue ailleurs dans le rapport d'activité est conforme avec ces états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction du Fonds reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires du Fonds conformément aux lois et règlements qui le régissent et elle a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification de même que l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction du Fonds pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.



Jean-Luc Trahan, président
Commission des partenaires du marché du travail

Montréal, le 28 juillet 2010

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

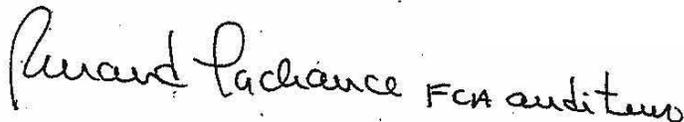
À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'oeuvre au 31 mars 2010 et l'état des résultats et de l'excédent cumulé de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2010, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,



Renaud Lachance, FCA auditeur

Québec, le 28 juillet 2010

3

**FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECONNAISSANCE
DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE
RÉSULTATS ET EXCÉDENT CUMULÉ
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010
(en milliers de dollars)**

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
PRODUITS		
Cotisations des employeurs	28 296	27 932
Intérêts	221	1 917
Contribution du gouvernement du Canada (note 3)	1 808	1 156
Contribution du gouvernement du Québec (note 4)	12 500	-
Droits et frais	956	1 023
	<u>43 781</u>	<u>32 028</u>
CHARGES		
Subventions aux employeurs (note 5)	14 827	11 661
Subventions du programme Soutien aux entreprises à risque de ralentissement économique	40 137	1 779
Subventions Initiative d'innovation en matière de compétences en milieu de travail	1 840	1 521
Frais de gestion (note 6)	3 323	3 242
Frais de perception des cotisations	569	552
	<u>60 696</u>	<u>18 755</u>
(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(16 915)	13 273
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT	96 369	83 096
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN	79 454	96 369

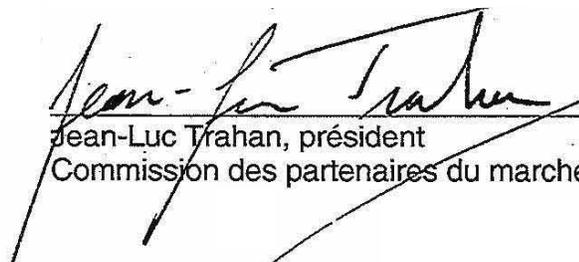
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECONNAISSANCE
DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE
BILAN
AU 31 MARS 2010
(en milliers de dollars)**

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
ACTIF		
À court terme		
Avance au Fonds consolidé du revenu (note 7)	4 040	1 008
Placements (note 8)	56 747	70 188
Cotisations des employeurs à recevoir	24 373	26 619
Créances (note 9)	1 167	880
Frais payés d'avance	-	304
	<u>86 327</u>	<u>98 999</u>
PASSIF		
À court terme		
Charges à payer et frais courus	6 873	2 630
EXCÉDENT CUMULÉ	<u>79 454</u>	<u>96 369</u>
	<u>86 327</u>	<u>98 999</u>

ENGAGEMENTS (note 11)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.


Jean-Luc Trahan, président
Commission des partenaires du marché du travail

**FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECONNAISSANCE
DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE****NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 MARS 2010****(en milliers de dollars, sauf indication contraire)****1. CONSTITUTION ET OBJET**

La *Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'oeuvre* (L.R.Q., c. D-7.1) a été modifiée le 8 juin 2007 par le projet de loi n° 5, *Loi modifiant la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'oeuvre et d'autres dispositions législatives*, devenant ainsi la *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'oeuvre*. Ainsi, le Fonds national de la formation de la main-d'oeuvre a été remplacé par le Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'oeuvre, ci-après nommé « Fonds », qui est constitué par cette loi. Le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale est chargé de l'administration du Fonds. En vertu de l'article 3 de l'entente intervenue le 12 février 2008 entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Commission des partenaires du marché du travail et de l'article 7.1 de la *Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et sur la Commission des partenaires du marché du travail*, l'administration du Fonds a été déléguée à la Commission des partenaires du marché du travail.

Le Fonds a pour objet la promotion et le soutien financier ou technique des actions de développement des compétences de la main-d'oeuvre et des initiatives prises en ces matières.

En vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, le Fonds n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Aux fins de leur préparation, le Fonds dresse ses états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. L'élaboration des états financiers exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence sur la comptabilisation des actifs et passifs, sur la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi qu' sur la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Le seul élément pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses est celui des cotisations des employeurs. Les résultats réels pourraient différer des meilleures prévisions faites par la direction.

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté car il n'apporterait aucun renseignement supplémentaire utile pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'année financière.

**FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECONNAISSANCE
DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2010
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)**

2. CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Instruments financiers

Le Fonds continue d'appliquer le chapitre 3860 Instruments financiers – information à fournir et présentation. Ainsi, le Fonds a fait le choix, en vertu de la possibilité émise par le Conseil des normes comptables en septembre 2008 pour les entités n'ayant pas une obligation publique de rendre des comptes, de ne pas appliquer les normes actuelles concernant les instruments financiers, notamment les chapitres 1530 – Résultat étendu, 3855 – Instruments financiers – comptabilisation et évaluation, 3862 – Instruments financiers – information à fournir et 3863 – Instruments financiers – présentation.

Placements

Les placements sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur de marché.

Immobilisations

La catégorie *Équipement informatique* est comptabilisée au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur une période de trois ans.

Cotisations des employeurs

En vertu des dispositions de sa loi constitutive, tout employeur dont la masse salariale excède le montant fixé par règlement est tenu de verser au Fonds une cotisation correspondant à la différence entre un montant de participation minimale et les charges de formation admissibles pour l'année civile. Les cotisations des employeurs sont perçues par le ministre du Revenu pour le bénéfice du Fonds. Ces cotisations sont comptabilisées en fonction du montant déclaré par les employeurs pour la dernière année civile. Celles-ci demeurent sujettes à vérification et rectification. Ces rectifications sont, le cas échéant, portées aux produits de cotisations des employeurs dans l'exercice où elles sont connues.

Intérêts, droits et frais

Les intérêts, droits et frais sont constatés lorsqu'ils sont gagnés et que la mesure et le recouvrement de la contrepartie sont raisonnablement sûrs.

Constatation des contributions

Les contributions affectées sont reportées et constatées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées, le cas échéant. Les contributions non affectées sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

**FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECONNAISSANCE
DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE
NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 MARS 2010****(en milliers de dollars, sauf indication contraire)**

2. CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)**Subventions**

Les subventions sont comptabilisées lorsqu'elles sont autorisées par le Fonds et que les employeurs ont satisfait les conditions d'admissibilité. Si des subventions ont été versées en trop, le recouvrement de ces subventions est porté en diminution de la charge au cours de l'exercice où elles sont recouvrées ou à recevoir.

3. CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU CANADA

La contribution du gouvernement du Canada est relative à l'Accord entre le gouvernement du Canada et la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) concernant l'Initiative d'innovation en matière de compétences en milieu de travail (ICMT). Selon cet accord d'une durée de trois ans et ayant débuté en 2008, le gouvernement du Canada, la CPMT et les partenaires de la CPMT financeront respectivement 64 %, 26 % et 10 % des coûts admissibles à la fin des projets. La contribution des partenaires de la CPMT ne fait pas partie des états financiers du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre, compte tenu qu'ils assument directement leur contribution.

4. CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

La contribution du gouvernement du Québec est relative à un accord entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la CPMT concernant le programme Soutien aux entreprises à risque de ralentissement économique (SERRÉ). Cette entente découle de l'Entente Canada-Québec sur le marché du travail (EMT), signée en 2009, et est effective pour les exercices financiers 2009-2010 et 2010-2011. Le MESS a établi sa contribution à un montant maximal de 12,5 M\$ pour chacun des exercices financiers.

**FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECONNAISSANCE
DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE
NOTES COMPLÉMENTAIRES**

31 MARS 2010

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

5. SUBVENTIONS AUX EMPLOYEURS

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Subventions relatives à l'exercice	14 990	11 995
Ajustements de l'exercice :		
Subventions versées en trop recouvrées	(361)	(364)
Subventions versées en trop non recouvrables	198	30
	<u>14 827</u>	<u>11 661</u>

6. FRAIS DE GESTION

Comme le prévoit la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre, la CPMT a limité les sommes pouvant être prises sur le Fonds à la rémunération et aux charges afférentes aux avantages sociaux et autres conditions de travail des employés affectés à l'application des chapitres II et III de la loi. Ces sommes correspondent aux traitements et avantages sociaux de l'équivalent de 51 (52 pour 2009) employés à temps complet pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2010. Ces employés doivent voir à l'information, à la promotion et à l'application de la loi et de ses règlements ainsi qu'à l'administration du Fonds.

	<u>2010</u>
Frais de gestion associés à l'application de la loi	1 331
Frais de gestion associés à l'administration des subventions	1 992
	<u>3 323</u>

La portion des frais de gestion reçus à titre gratuit du MESS n'est pas présentée aux états financiers du Fonds.

9

**FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECONNAISSANCE
DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE
NOTES COMPLÉMENTAIRES**

31 MARS 2010

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

7. AVANCE AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU

L'avance porte intérêt au taux préférentiel réduit de 2,50 %, représentant un taux nul au 31 mars 2010 (nul pour 2009) et ne comporte aucunes modalités d'encaissement.

8. PLACEMENTS

Les placements sont constitués d'acceptations bancaires échéant entre avril 2010 et octobre 2010 à des taux variant entre 0,28 % et 0,55 % (0,51 % et 0,54 % pour 2009):

9. CRÉANCES

	2010	2009
Contribution du gouvernement du Canada	881	625
Subventions aux employeurs versées en trop	88	154
Secrétariat du Conseil du trésor	183	82
Intérêts – Placements	15	18
Intérêts – Fonds consolidé du revenu	-	1
	1 167	880

10. IMMOBILISATIONS

	2010		2009
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Équipement informatique	4	4	-

**FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECONNAISSANCE
DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE
NOTES COMPLÉMENTAIRES**

31 MARS 2010

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

11. ENGAGEMENTS

Le Fonds s'est engagé à supporter financièrement des projets visant à promouvoir et à soutenir des actions et des initiatives de développement des compétences de la main-d'œuvre. Le solde des engagements au 31 mars 2010 s'établit à 35 768 923 \$ (31 072 961 \$ pour 2009).

12. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, le Fonds est apparenté à tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles, à l'exception des services reçus à titre gratuit par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, lesquels sont comptabilisés à la valeur d'échange, soit à une valeur nulle. Ces opérations ne sont pas divulguées directement aux états financiers.

13. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des actifs et passifs à court terme est équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

Le Fonds gère son portefeuille de placements en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses produits d'intérêts. La direction est d'avis que ces instruments financiers n'exposent pas le Fonds à des risques significatifs de taux d'intérêt.

14. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice courant.

RAPPORT DE LA DIRECTION

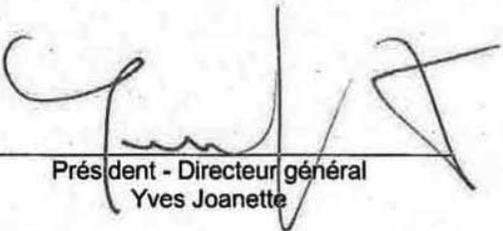
Les états financiers du Fonds de la recherche en santé du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

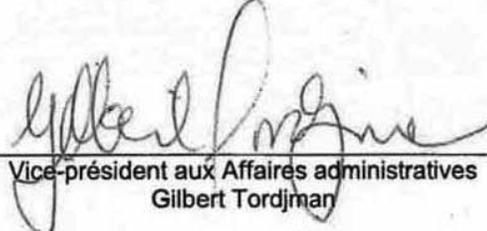
Le Fonds reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et aux règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité des finances dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité des finances pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.



Président - Directeur général
Yves Joannette



Vice-président aux Affaires administratives
Gilbert Tordjman

Montréal, le 7 mai 2010



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds de la recherche en santé du Québec au 31 mars 2010, l'état des résultats ainsi que l'état de l'excédent cumulé de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2010, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec,



Alain Drouin, CA auditeur
Vérificateur général adjoint

Québec, le 7 mai 2010

**FONDS DE LA RECHERCHE
EN SANTÉ DU QUÉBEC
RÉSULTATS
DE L'EXERCICE TERMINÉ
LE 31 MARS 2010**

	<u>2010</u>	<u>2008</u>
	\$	\$
PRODUITS		
Subsides – Bourses et subventions (note 3)	97 735 160	93 444 361
Intérêts et autres produits (note 4)	<u>2 541 224</u>	<u>2 621 824</u>
	<u>100 276 384</u>	<u>96 066 185</u>
CHARGES		
Bourses et subventions octroyées (note 5)	95 623 247	89 676 530
Frais de fonctionnement (note 6)	<u>6 133 530</u>	<u>5 651 946</u>
	<u>101 756 777</u>	<u>95 328 476</u>
(DÉFICIT) EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(1 480 393)</u>	<u>737 709</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**FONDS DE LA RECHERCHE
EN SANTÉ DU QUÉBEC
EXCÉDENT CUMULÉ
DE L'EXERCICE TERMINÉ
LE 31 MARS 2010**

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	\$	\$
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT	4 187 623	3 449 914
(Déficit) Excédent des produits sur les charges	<u>(1 480 393)</u>	<u>737 709</u>
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN	<u><u>2 707 230</u></u>	<u><u>4 187 623</u></u>

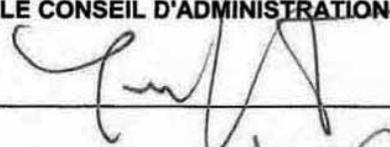
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**FONDS DE LA RECHERCHE
EN SANTÉ DU QUÉBEC
BILAN
AU 31 MARS 2010**

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	\$	\$
ACTIF		
À court terme		
Encaisse (note 12)	1 955 573	772 065
Dépôts à terme (0,47 % à 0,83 % échéant entre le 17 décembre 2010 et le 26 mars 2011) (note 12)	46 225 644	40 279 785
Intérêts courus	6 713	364 706
Débiteurs (note 8)	313 165	895 732
Frais payés d'avance	36 469	49 380
	<u>48 537 564</u>	<u>42 361 668</u>
Immobilisations corporelles (note 9)	<u>797 542</u>	<u>1 102 191</u>
	<u>49 335 106</u>	<u>43 463 859</u>
PASSIF		
À court terme		
Bourses et subventions à payer	6 518 014	5 635 331
Créditeurs et charges à payer (note 10)	445 460	886 166
Apports reportés (note 11)	<u>22 026 326</u>	<u>14 545 251</u>
	28 989 800	21 066 748
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	18 035	41 763
Fonds spécial de recherche (note 12)	17 620 041	18 167 725
EXCÉDENT CUMULÉ AFFECTÉ (note 7)	<u>2 707 230</u>	<u>4 187 623</u>
	<u>49 335 106</u>	<u>43 463 859</u>
ENGAGEMENTS (note 14)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION


Yves Joanette, Ph.D.


Jacques Hendlisz

Fonds de la recherche en santé du Québec**FONDS DE LA RECHERCHE
EN SANTÉ DU QUÉBEC****NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2010****1. CONSTITUTION ET FONCTIONS**

Le Fonds de la recherche en santé du Québec est une corporation constituée en vertu de la *Loi sur le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation* (L.R.Q., chapitre M-30.01). Il a pour fonctions de promouvoir et d'aider financièrement, au moyen de subventions et de bourses, la recherche, la formation et le perfectionnement de chercheurs dans le domaine de la santé. De plus, il met en œuvre les programmes d'aide financière qui lui sont confiés par une autre loi ou, avec l'autorisation du gouvernement et aux conditions que ce dernier détermine, les programmes d'aide financière qui lui sont confiés par un ministère ou par un organisme public.

En vertu de l'article 48 de la *Loi sur le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation*, le Fonds de la recherche en santé du Québec est mandataire du gouvernement du Québec. Il est donc exempté d'impôt au fédéral et au provincial.

Dans le cadre du dépôt du budget du gouvernement du Québec, le 30 mars 2010, le gouvernement a annoncé le regroupement au sein d'un même organisme, du Fonds de la recherche en santé du Québec, du Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies et du Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture. En date du présent rapport, le 7 mai 2010, les détails visant le regroupement annoncé par le gouvernement du Québec ne sont pas connus.

2. CONVENTIONS COMPTABLES**Utilisation d'estimations**

Aux fins de la préparation de ses états financier, le Fonds utilise prioritairement le Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public. L'utilisation de toute source de principes comptables généralement reconnus est cohérente avec ce dernier.

Les états financiers du Fonds sont préparés par la direction. La présentation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction ait recours à des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés, sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que sur les montants des produits et des charges comptabilisés. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la provision pour créances douteuses et la durée de vie des immobilisations. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Constatation des produits

Les subsides non affectés sont constatés à titre de produits au moment où ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les subsides affectés par le gouvernement aux octrois de bourses et de subventions sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés.

Bourses et subventions octroyées

Les bourses et les subventions sont inscrites lorsqu'elles sont autorisées et que les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité des versements de l'octroi. Les annulations ou les remboursements de bourses et de subventions octroyées sont inscrits dans l'exercice au cours duquel elles sont annulées ou remboursées.

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire applicable sur leur durée de vie utile estimative, soit 5 ans pour le mobilier et l'équipement, 3 ans pour l'équipement informatique et les logiciels, et sur la durée résiduelle du bail pour les améliorations locatives. Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du Fonds de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, son coût est réduit pour refléter cette baisse de valeur. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

Les apports reçus du gouvernement du Québec relativement à l'acquisition d'immobilisations corporelles amortissables sont reportés et constatés à l'état des résultats au même rythme que l'amortissement des immobilisations auxquelles ils réfèrent.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que le Fonds ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Dépôts à terme

Les dépôts à terme sont comptabilisés au moindre du coût ou de la valeur de marché

État des flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

3. SUBSIDES – BOURSES ET SUBVENTIONS

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	\$	\$
Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation*	77 004 972	74 503 417
Régie de l'assurance maladie du Québec*	13 150 000	13 150 000
Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec*	4 185 120	4 358 846
Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail	33 000	33 000
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture*	467 500	467 500
Pfizer	2 292 930	300 000
AstraZeneca	260 300	263 825
Crohn's and Colitis	10 000	-
Virement des apports reportés afférents aux immobilisations	23 728	25 054
	<u>97 427 550</u>	<u>93 101 642</u>
Autres	307 610	342 719
	<u>97 735 160</u>	<u>93 444 361</u>

* Apparentés sous contrôle commun

Fonds de la recherche en santé du Québec

4. INTÉRÊTS ET AUTRES PRODUITS

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	\$	\$
Intérêts sur dépôts bancaires et à terme	510 687	1 121 603
Annulations et remboursements de bourses et de subventions	309 617	358 043
Frais administration	1 103 595	709 820
Autres	617 325	432 358
	<u>2 541 224</u>	<u>2 621 824</u>

5. BOURSES ET SUBVENTIONS OCTROYÉES

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	\$	\$
Bourses de formation	13 573 679	13 456 769
Bourses de carrière	20 763 626	19 869 276
Subventions de recherche	14 313 944	12 044 529
Initiatives stratégiques	774 142	-
Programmes d'échanges internationaux	152 948	138 708
Subventions de groupes, centres et réseaux thématiques	46 044 908	44 167 248
	<u>95 623 247</u>	<u>89 676 530</u>

6 FRAIS DE FONCTIONNEMENT

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	\$	\$
Traitements et avantages sociaux	3 553 280	3 211 527
Honoraires professionnels	342 722	326 225
Frais de déplacement et de séjour	277 003	257 637
Locaux	809 244	780 016
Frais de bureau	193 154	227 118
Entretien et réparations	330 484	376 078
Amortissement du mobilier et de l'équipement	18 286	16 129
Amortissement des améliorations locatives	48 524	24 153
Amortissement de l'équipement informatique et des logiciels	560 833	433 063
	<u>6 133 530</u>	<u>5 651 946</u>

7 EXCÉDENT CUMULÉ AFFECTÉ

Le conseil d'administration du Fonds a affecté des actifs nets de 2 707 768 \$ au 31 mars 2010 (4 187 623 \$ au 31 mars 2009) relativement à des bourses et des subventions qui seront octroyées au cours du prochain exercice ainsi qu'à des frais de fonctionnement. Le Fonds ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration. Ces affectations se détaillent comme suit :

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	\$	\$
Projets de développement stratégiques innovants	1 000 000	1 500 000
Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation—portion groupes et réseaux	-	1 396 000
Bourses et subventions	807 230	891 623
Frais de fonctionnement	900 000	400 000
	<u>2 707 230</u>	<u>4 187 623</u>

8. DÉBITEURS

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	\$	\$
Manitoba Health Research Council	-	98 000
Nova Scotia Health Research Foundation	70	27 500
Institut de recherche en santé du Canada	-	75 241
Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec *	35 000	35 000
Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation *	-	68 250
Conseil québécois des médicaments	19 062	-
Conseil de recherches en sciences naturelles et génie du Canada	7 088	507 144
Fonds québécois de la recherche sur la nature et technologie	213 714	-
Autres	38 231	84 597
	<u>313 165</u>	<u>895 732</u>

* Apparentés sous contrôle commun

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2010</u>			<u>2009</u>
	<u>coût</u>	<u>amortissement cumulé</u>	<u>net</u>	<u>net</u>
		\$	\$	\$
Mobilier et équipement	93 835	61 401	32 434	46 718
Améliorations locatives	275 959	226 020	49 939	95 513
Équipement informatique et logiciels	1 848 248	1 133 079	715 169	959 960
	<u>2 218 042</u>	<u>1 420 500</u>	<u>797 542</u>	<u>1 102 191</u>

Les acquisitions d'immobilisations de l'exercice s'élèvent à 322 994 \$ (2009 : 692 389\$).

10. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	\$	\$
Fournisseurs et charges à payer	135 240	623 037
Salaires et avantages sociaux à payer	249 553	251 023
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture *	1 168	-
Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies *	48 831	2 868
Autres	10 668	9 238
	<u>445 460</u>	<u>886 166</u>

* Apparentés sous contrôle commun

Fonds de la recherche en santé du Québec

11. APPORTS REPORTÉS	2010	2009
	<u>\$</u>	<u>\$</u>
Programmes protégés	2 748 880	3 024 979
Programme national des urgences	919 021	736 788
Pfizer	6 375 000	4 193 950
Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation – Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation	5 160 511	1 555 705
Société de recherche sur le cancer	2 775 000	1 275 000
Programme de lutte contre le cancer	2 015 000	1 465 000
Consortium pour le développement de la recherche en traumatologie	768 316	650 000
Chaire de recherche en évaluation des technologies et de pratiques de pointe	35 000	-
Autres	1 229 598	1 643 829
	<u>22 026 326</u>	<u>14 545 251</u>

Les apports de l'exercice s'élèvent à 22 242 900 \$ (2009 : 14 952 630 \$). Les montants constatés à titre de produits de l'exercice s'élèvent à 14 761 825 \$ (2009 : 9 840 138 \$).

12. FONDS SPÉCIAL DE RECHERCHE

Ce poste représente des montants reçus d'entreprises du secteur privé pour la constitution d'un fonds spécial de recherche. Le Fonds de la recherche en santé du Québec agit à titre de fiduciaire des sommes y étant déposées.

En vertu des protocoles d'entente, 86 % des intérêts générés par les fonds de pharmacologie et d'hypertension doivent servir à verser des bourses à des chercheurs-boursiers dans les domaines de la pharmacologie et de l'hypertension. Également, 4 % des intérêts sont versés au Fonds de la recherche en santé du Québec à titre de frais d'administration et le solde, soit 10 %, est attribué au capital.

En vertu du protocole d'entente, tous les intérêts provenant du fonds d'innovation Pfizer-FRSQ et revenus provenant de la contribution financière de Pfizer doivent être utilisés qu'aux seules fins des activités du Fonds d'innovation Pfizer-FRSQ. Toutefois, Pfizer autorise le FRSQ à percevoir à titre de frais d'administration reliés à la gestion du Fonds d'innovation et de l'organisation des concours afférents à ses activités les intérêts et revenus accumulés dans le Fonds d'innovation jusqu'à concurrence et n'excédant pas 5% du montant des subventions accordées annuellement par le Fonds d'innovation Pfizer-FRSQ.

Les montants qui composent ce fonds se répartissent comme suit :

	2010	2009
	<u>\$</u>	<u>\$</u>
Pharmacologie		
Capital	-	-
Intérêts cumulés	-	-
	<u>-</u>	<u>-</u>
Hypertension		
Capital	554 834	553 777
Intérêts cumulés	102 399	93 309
	<u>657 233</u>	<u>647 086</u>
Fonds d'innovation Pfizer – FRSQ		
Capital	16 200 000	17 000 000
Intérêts cumulés	762 808	520 639
	<u>16 962 808</u>	<u>17 520 639</u>
	<u>17 620 041</u>	<u>18 167 725</u>

12. FONDS SPÉCIAL DE RECHERCHE (suite)**ÉVOLUTION DU SOLDE DE FONDS
DE L'EXERCICE TERMINÉ
LE 31 MARS 2010**

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	18 167 725	11 506 555
Augmentation		
Intérêts sur dépôts à terme	252 738	451 688
Fonds d'innovation Pfizer - FRSQ	-	7 000 000
Diminution		
Pharmacologie	-	(789 662)
Bourses octroyées	(800 000)	-
Frais d'administration – FRSQ	(422)	(856)
SOLDE À LA FIN	<u>17 620 041</u>	<u>18 167 725</u>

**FONDS SPÉCIAL DE RECHERCHE
BILAN
AU 31 MARS 2010**

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	\$	\$
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	24 054	498
Dépôts à terme et intérêts courus (0.83% échéant entre le 25 mars et le 26 mars 2011)	17 596 409	18 168 177
	<u>17 620 463</u>	<u>18 168 675</u>
PASSIF		
À court terme		
Transfert bancaire	-	94
Frais d'administration à payer	422	856
SOLDE DE FONDS	<u>17 620 041</u>	<u>18 167 725</u>
	<u>17 620 463</u>	<u>18 168 675</u>

13. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

Fonds de la recherche en santé du Québec

14. ENGAGEMENTS

Le Fonds est engagé par des baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'au 15 mars 2012 pour des locaux administratifs et des photocopieurs. Ces baux comportent, dans certain cas, une option de renouvellement de dix ans.

La charge de loyer et de location de photocopieur de l'exercice terminé le 31 mars 2010 s'élève à 786 882\$. Les paiements minimums futurs des trois prochains exercices s'établissent comme suit :

2011	807 779
2012	204 881
	1 012 660
	\$

15. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régime de retraite

Les membres du personnel du Fonds participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2010, le taux de cotisation pour le RREGOP est resté stable à 8,19% de la masse salariale cotisable et celui du RRPE à 10,54%.

Les cotisations du Fonds imputées aux opérations de l'exercice s'élèvent à 124 093 \$ (2009 : 120 416 \$). Les obligations du Fonds envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2010

Il n'existe pas d'états financiers pour la partie fiduciaire. L'information concernant la partie fiduciaire se retrouve dans une note aux états financiers du Fonds des pensions alimentaires (lesquels ne sont pas publiés dans ce volume).

RAPPORT DE LA DIRECTION

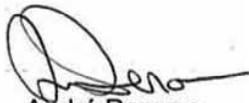
Les états financiers du Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages (« Fonds ») ont été dressés par la direction de l'Office de la protection du consommateur (« Office »), qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le Rapport annuel de gestion de l'Office concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, le Secrétariat général de l'Office maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Secrétariat général reconnaît qu'il est responsable de gérer les affaires du Fonds conformément aux lois et aux règlements qui le régissent.

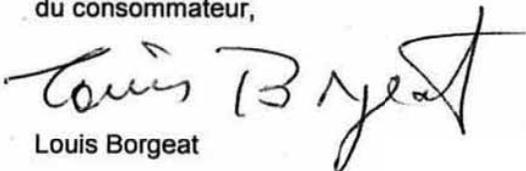
Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et le rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le Secrétariat général ainsi que les membres de l'Office pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Le chef du Service des permis,



André Derome

Le président de l'Office de la protection
du consommateur,



Louis Borgeat

Québec, le 21 mai 2010

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

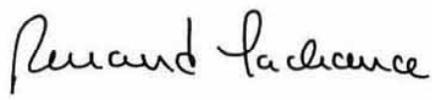
À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages au 31 mars 2010 ainsi que les états des résultats, de l'excédent cumulé et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe au président de l'Office de la protection du consommateur. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par le Secrétariat général de l'Office de la protection du consommateur, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2010, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

 Renaud Lachance FCA auditeur

Renaud Lachance, FCA auditeur

Québec, le 21 mai 2010

**FONDS D'INDEMNISATION DES CLIENTS DES AGENTS DE VOYAGES
RÉSULTATS
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010**

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
PRODUITS		
Contributions des clients des agents de voyages	10 840 068 \$	10 872 289 \$
Revenus de placements	1 403 749	446 547
	<u>12 243 817</u>	<u>11 318 836</u>
CHARGES		
Réclamations et frais de fiducie nets	289 508	445 334
Frais d'administration - Office de la protection du consommateur	300 000	235 000
- autres	62 941	85 636
	<u>652 449</u>	<u>765 970</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT ÉLÉMENT SUIVANT	11 591 368	10 552 866
Variation de la juste valeur des dépôts à participation à un fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec	1 959 021	(5 057 142)
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>13 550 389 \$</u>	<u>5 495 724 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**FONDS D'INDEMNISATION DES CLIENTS DES AGENTS DE VOYAGES
EXCÉDENT CUMULÉ
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010**

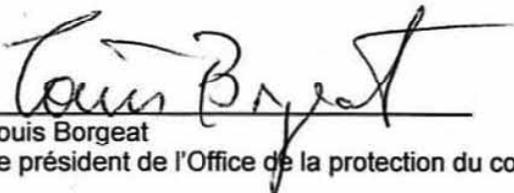
	<u>2010</u>	<u>2009</u>
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT	38 402 858 \$	32 907 134 \$
Excédent des produits sur les charges	<u>13 550 389</u>	<u>5 495 724</u>
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN	<u><u>51 953 247 \$</u></u>	<u><u>38 402 858 \$</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS D'INDEMNISATION DES CLIENTS DES AGENTS DE VOYAGES
BILAN
AU 31 MARS 2010

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
ACTIF		
À court terme		
Trésorerie	748 327 \$	763 257 \$
Dépôts à vue au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec	2 750 433	1 801 019
Revenus de placements à recevoir	162 941	95 485
Créances (note 4)	<u>2 723 371</u>	<u>2 538 654</u>
	6 385 072	5 198 415
Dépôts à participation à un fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 5)	<u>46 054 935</u>	<u>33 709 035</u>
	<u>52 440 007 \$</u>	<u>38 907 450 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Réclamations et frais à payer	486 760 \$	504 592 \$
EXCÉDENT CUMULÉ	<u>51 953 247</u>	<u>38 402 858</u>
	<u>52 440 007 \$</u>	<u>38 907 450 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.


 Louis Borgeat
 Le président de l'Office de la protection du consommateur

**FONDS D'INDEMNISATION DES CLIENTS DES AGENTS DE VOYAGES
FLUX DE TRÉSORERIE
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010**

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	13 550 389 \$	5 495 724 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Variation de la juste valeur des dépôts à participation à un fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec	(1 959 021)	5 057 142
Capitalisation des intérêts sur les dépôts à vue au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec	(1 336 293)	(500 521)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Revenus de placements à recevoir	(67 456)	32 895
Créances	(184 717)	70 692
Réclamations et frais à payer	(17 832)	(47 091)
	<u>(3 565 319)</u>	<u>4 613 117</u>
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	<u>9 985 070</u>	<u>10 108 841</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de dépôts à vue au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec	(10 000 000)	(10 262 354)
Produit de disposition de dépôts à vue au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec	10 386 879	12 264 352
Acquisition de dépôts à participation à un fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec	(10 386 879)	(12 264 352)
Produit de disposition de dépôts à participation à un fonds particulier de la Caisse de dépôts et placement du Québec	-	295 885
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	<u>(10 000 000)</u>	<u>(9 966 469)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement des contributions de base	-	(14 352)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités de financement	<u>-</u>	<u>(14 352)</u>
VARIATION DE LA TRÉSORERIE	(14 930)	128 020
TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>763 257</u>	<u>635 237</u>
TRÉSORERIE À LA FIN	<u>748 327 \$</u>	<u>763 257 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**FONDS D'INDEMNISATION DES CLIENTS DES AGENTS DE VOYAGES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2010****1. CONSTITUTION, FONCTIONS ET FINANCEMENT**

Le Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages (« Fonds ») a été institué le 11 novembre 2004 par le Règlement sur les agents de voyages en vertu de la Loi sur les agents de voyages (L.R.Q., chapitre A-10, r.1) (« Règlement »). Cette loi est administrée par le président de l'Office de la protection du consommateur (« Office »). Ce fonds a pour but l'indemnisation ou le remboursement des clients des agents de voyages, tenus d'y contribuer, en cas d'insuffisance du cautionnement individuel d'un agent de voyages.

Les sommes requises pour les opérations de ce fonds proviennent, en premier lieu, des clients des agents de voyages détaillants, tel qu'il est spécifié à l'article 39 du Règlement, et en second lieu, des agents de voyages grossistes, tel qu'il est indiqué à l'article 41 du Règlement.

2. CONVENTIONS COMPTABLES**Utilisation d'estimations**

La préparation des états financiers du Fonds, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction, soit le Secrétariat général de l'Office, ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments faisant l'objet d'une estimation sont l'établissement de la juste valeur des instruments financiers et des réclamations à payer. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatations des produits

Les contributions des clients des agents de voyages sont constatées à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Réclamations et frais de fiducie nets

Des estimations individuelles de perte sont fournies pour chaque réclamation. Une provision est alors établie. Les estimations sont revues et mises à jour régulièrement, et tout redressement qui en résulte est inclus dans les résultats de l'exercice où il est connu.

Frais d'administration

Les frais d'administration comprennent les frais relatifs aux opérations de placement ainsi que les frais de perception, de déboursement et de comptabilisation des transactions facturés par l'Office. Les frais facturés par l'Office sont constitués de salaires et autres frais afférents.

Instruments financiers**a) Évaluation initiale**

Les instruments financiers sont constatés à la juste valeur à la date de transaction.

b) Catégories d'instruments financiers et évaluation ultérieure*Actifs et passifs détenus à des fins de transaction*

Les actifs et les passifs détenus à des fins de transaction sont des instruments financiers acquis ou pris en charge principalement en vue de leur revente ou de leur rachat à court terme. Ceux-ci font partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prises de bénéfices à court terme. Des actifs et des passifs ne respectant pas les critères susmentionnés peuvent être désignés irrévocablement comme étant détenus à des fins de transaction par le Fonds.

Les actifs et les passifs détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur et les gains et les pertes qui découlent de leur réévaluation à la juste valeur sont constatés dans les résultats.

La trésorerie et les dépôts à vue au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec (« Caisse ») sont classés comme actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction. De plus, les revenus de placements à recevoir, les créances, les dépôts à participation à un fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec et les réclamations et frais à payer ont été désignés de façon irrévocable à des fins de transaction.

Juste valeur

La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

Les évaluations à la juste valeur sont classées selon une hiérarchie qui reflète la source des données utilisées pour réaliser ces évaluations. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

- Niveau 1 : le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 : le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminés à partir de prix). Ce niveau inclut les instruments dont l'évaluation est fondée sur les prix cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs pour des instruments identiques, les instruments dont l'évaluation est fondée sur le prix observé pour des instruments similaires ainsi que des techniques d'évaluation qui s'appuient sur des hypothèses tenant compte des données de marché observables;
- Niveau 3 : le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur les données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

3. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES**Instruments financiers**

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2010, le Fonds applique les recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés (« ICCA ») relativement au chapitre 3862 *Instruments financiers – informations à fournir*. Des modifications ont été apportées à ce chapitre et s'appliquent aux états financiers annuels des exercices terminés à compter du 30 septembre 2009. En conséquence, les exigences en matière d'information à fournir sur les évaluations de la juste valeur d'instruments financiers et le risque de liquidité sont accrues.

L'application de cette nouvelle norme n'a eu aucune incidence sur les montants comptabilisés dans les états financiers.

Normes internationales d'information financière

Le Conseil des normes comptables du Canada (« CNC ») a confirmé que les entreprises ayant une obligation d'information du public seront tenues d'appliquer les Normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards - IFRS) pour les états financiers des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011. Dans le cas du Fonds, cette exigence sera donc appliquée pour les états financiers annuels de la période commençant le 1er avril 2011. En conséquence, dans ses états financiers du 31 mars 2012, le Fonds devra fournir des données comparatives pour la période correspondante de l'exercice précédent, de sorte que le 1er avril 2010 constituera la date de transition pour le Fonds. Le Fonds complète actuellement son plan de conversion aux IFRS et évalue présentement l'incidence future de ces nouvelles normes sur ses états financiers.

4. CRÉANCES

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Agences de voyages	2 412 784 \$	2 180 242 \$
Administrateurs provisoires	310 587	358 412
	<u>2 723 371 \$</u>	<u>2 538 654 \$</u>

5. DÉPÔTS À PARTICIPATION À UN FONDS PARTICULIER DE LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

Les dépôts à participation à un fonds particulier de la Caisse sont composés d'unités qui sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la valeur marchande de l'avoir net du fonds à la fin de chaque mois.

	2010	2009
Nombre d'unités	51 055	39 201
Coût d'acquisition des unités	48 390 559 \$	38 003 681 \$
Juste valeur des unités	46 054 935 \$	33 709 035 \$
Juste valeur par unité	902 \$	860 \$

Billets à terme adossés à des actifs (BTAA) de tiers et bancaire (information produite à partir des états financiers du fonds particulier 333 de la Caisse)

La juste valeur des dépôts à participation au 31 mars 2010 a été établie par la Caisse en considérant les résultats nets dans des placements qu'elle détient dans les BTAA dans le cadre de la réalisation de l'Accord de Montréal.

Les billets détenus par la Caisse sont classés en trois types :

- Les « BTAA de tiers », restructurés dans le cadre de l'entente de restructuration du Comité pancanadien des investisseurs;
- Les « autres BTAA de tiers », restructurés ou dont la restructuration a échoué;
- Les « BTAA bancaires », restructurés.

Les actifs qui ont fait l'objet d'un échange au 21 janvier 2009 étaient des placements dans le marché canadien du papier commercial adossé à des actifs (« PCAA »). La crise des prêts hypothécaires à haut risque aux États-Unis a déclenché des perturbations sur les marchés internationaux qui ont abouti à une crise de liquidités du marché canadien du PCAA de tiers à la mi-août 2007. Depuis ce moment, la Caisse n'avait pas été en mesure de se faire rembourser les sommes dues en vertu du PCAA de tiers. Les investisseurs ainsi que les banques ayant acheté la protection contre la défaillance de crédit ont alors convenu d'un moratoire et entamé des discussions dans le cadre de l'Accord de Montréal et du Comité pancanadien des investisseurs de PCAA.

Description des BTAA

Les BTAA constituent des créances adossées à une variété d'instruments financiers. Les actifs sous-jacents, tels que les créances hypothécaires résidentielles ou commerciales, ou l'exposition aux risques, tels que les trocs de défaillance de crédit ainsi que certains autres actifs sont acquis par un conduit au moyen de divers types d'opérations, comprenant notamment l'émission de papier commercial ou de billets à terme.

BTAA de tiers

Le PCAA visé par le plan de restructuration a été remplacé par de nouveaux billets à taux variable assortis d'échéances à plus long terme conçues pour correspondre davantage aux échéances des actifs sous-jacents, avec regroupement de certains actifs.

Il n'y avait pas de différence entre la juste valeur des titres de PCAA détenus par la Caisse au 31 décembre 2008, soit avant l'attribution officielle des BTAA, et la juste valeur des billets émis le 21 janvier 2009.

Autres BTAA de tiers

Une seule fiducie a été restructurée en 2007. La Caisse a reçu des titres de remplacement et des liquidités au terme de la restructuration. Ces billets ont fait l'objet de décotes successives. La Caisse a entièrement provisionné la baisse de valeur de son investissement dans cette fiducie au 31 mars 2010.

La restructuration d'une autre fiducie a échoué. La Caisse avait entièrement provisionné la baisse de valeur de son investissement dans cette fiducie au 31 mars 2009.

BTAA bancaires

La Caisse détient des BTAA émis par des fiducies parrainées par des institutions financières. En raison des mouvements des marchés, ces fiducies ont dû faire face à des appels de garantie importants de la part des acheteurs de protection de crédit. Conséquemment, ces fiducies ont été restructurées au cours de 2008. La Caisse a provisionné la baisse de valeur de son investissement dans ces fiducies.

Établissement de la juste valeur

Étant donné qu'il n'y a pas de marché actif pour les BTAA de tiers et bancaires, la Caisse a établi des justes valeurs pour les différents BTAA, à l'aide d'une technique d'évaluation fondée sur un modèle financier dont les hypothèses et les probabilités reflètent les incertitudes relatives aux montants, au rendement et à l'échéance des flux de trésorerie, au risque d'illiquidité, à la nature et au risque de crédit des créances et des actifs financiers sous-jacents et aux écarts de crédit reflétant les conditions de marché au 31 mars 2010.

Les hypothèses utilisent autant que possible des données observables sur le marché comme les taux d'intérêt et la qualité du crédit. Elles reposent en partie sur des données non observables ou sur des données de marché observables ajustées de manière importante afin de refléter les caractéristiques propres aux instruments évalués. La juste valeur des titres a été établie en estimant la valeur actualisée des flux de trésorerie selon différents scénarios de défaut et de perte de crédit sur l'ensemble des actifs sous-jacents pour chacun des billets, les échéances correspondantes à celles des actifs sous-jacents, les taux d'intérêt reflétant les flux monétaires disponibles au sein des véhicules et tient compte du taux de levier des différentes structures ainsi que de la subordination des notes restructurées, lorsque requis. Une fois ajustés pour tenir compte de l'incidence du risque de crédit des actifs sous-jacents, les flux de trésorerie anticipés sur les titres sont actualisés à un taux sans risque, majoré d'une prime de financement et d'illiquidité. La Caisse a pris en compte la probabilité que les taux de défaut cumulatifs historiques, correspondant à la période d'actualisation, soient d'une plus grande sévérité au cours des prochaines années. Pour les actifs synthétiques et hybrides, les taux de défaut estimés s'appliquent à l'ensemble des actifs sous-jacents.

L'estimation de la juste valeur des BTAA effectuée par la Caisse au 31 mars 2010 est susceptible de ne pas être une indication de la valeur définitive ou de la juste valeur future. Bien que la direction de la Caisse juge que sa technique d'évaluation est appropriée dans les circonstances, le recours à des hypothèses alternatives raisonnablement possibles pourrait avoir une incidence importante sur la juste valeur des BTAA au cours des prochains exercices. En conséquence, la résolution de ces incertitudes pourrait faire en sorte que la valeur définitive de ces investissements diffère considérablement des meilleures estimations actuelles de la direction de la Caisse au cours des périodes ultérieures. La révision de la juste valeur des BTAA comptabilisée par la Caisse aurait un effet sur la juste valeur des dépôts à participation détenus par le fonds particulier 333.

Effet sur les résultats

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2010, la quote-part des résultats nets attribuée au fonds particulier 333 est de 202 000 \$ (2009 : perte nette de 829 000 \$) pour un investissement dans les BTAA par l'intermédiaire de la Caisse de 2 417 000 \$ (2009 : 2 513 000 \$). Les résultats nets sont composés :

- de la quote-part de la plus-value non matérialisée sur ces titres, soit 210 000 \$ (815 000 \$ de perte non matérialisée en 2009);
- de la quote-part des pertes matérialisées de 47 000 \$ (40 000 \$ en 2009);
- de la quote-part des revenus d'intérêts relativement à ces titres, attribués au fonds particulier 333 pour les intérêts reçus de tiers sur les BTAA, soit 39 000 \$ (26 000 \$ de perte en 2009).

Engagements associés aux BTAA de tiers et bancaire

En plus des montants investis dans les BTAA qu'elle présente à ses états financiers, la Caisse y mentionne également des éventualités découlant des garanties qu'elle a émises dans le cadre de la restructuration. La quote-part de ces garanties attribuée au fonds particulier 333 s'élève à 1 271 000 \$ (2009 : 1 328 000 \$).

6. INSTRUMENTS FINANCIERS

Dépôts à participation à un fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec (niveau 2)

La juste valeur des dépôts à participation dans un fonds particulier à la Caisse est établie par la Caisse au moyen de méthodes d'évaluation utilisées dans les marchés de capitaux telles que l'actualisation au taux d'intérêt courant des flux de trésorerie futurs et les cours des principales bourses ainsi que ceux fournis par des courtiers en valeurs mobilières reconnus. De plus, certaines évaluations sont réalisées par la Caisse selon des méthodes d'évaluation couramment employées. Par conséquent, les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans la « Variation de la juste valeur des dépôts à participation à un fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec » à l'état des résultats.

Autres instruments financiers

La trésorerie, les dépôts à vue au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec, les revenus de placements à recevoir, les créances, les réclamations et frais à payer sont comptabilisés à la juste valeur, qui est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

Informations complémentaires sur les risques financiers*Risque de crédit*

L'exposition au risque de crédit du Fonds correspond à la valeur comptable des éléments d'actifs financiers. Le risque de crédit afférent à ces actifs se concentre dans un seul secteur d'activité, soit celui des agents de voyages.

La direction estime que le Fonds n'est pas exposé à un risque de crédit important par le fait qu'il transige avec un nombre important de clients, lesquels remettent en majorité le paiement de la contribution au Fonds dans les délais requis.

L'analyse de l'âge des créances se détaille comme suit :

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Créances non en souffrance	2 562 030 \$	2 435 385 \$
Créances en souffrance		
Moins de 30 jours	139 528 \$	13 521 \$
De 30 à 60 jours	12 790	14 501
Plus de 60 jours	9 023	103 269
	<u>2 723 371 \$</u>	<u>2 538 654 \$</u>

Aucune provision pour créances douteuses n'a été inscrite sur les créances au 31 mars 2009 et 2010 puisque le solde des créances en souffrance de plus de 60 jours est jugé non important.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt se définit comme le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Aucune analyse de sensibilité n'a été faite car une variation du taux d'intérêt de 0,5 % n'aurait pas d'impact significatif sur les résultats de l'exercice.

Au 31 mars 2010, l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt se résume comme suit :

Trésorerie :	sans intérêt
Dépôts à vue au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec :	intérêt variable
Revenus de placements à recevoir :	sans intérêt
Créances :	sans intérêt
Dépôts à participation à un fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec :	sans intérêt
Réclamations et frais à payer :	sans intérêt

Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente l'éventualité que le Fonds ne soit pas en mesure de réunir, au moment approprié et à des conditions raisonnables, les fonds nécessaires pour faire respecter les obligations financières de l'entité.

Afin de contrer ce risque, des prévisions à l'égard des besoins de liquidités du Fonds sont effectuées mensuellement et les transferts nécessaires sont faits auprès de la Caisse. Pour assurer les besoins de liquidité, le Fonds conserve en moyenne un million de dollars dans sa trésorerie afin de parer à toutes fermetures d'agences de voyages ou bien défaut de fournisseur de service.

Le Fonds est en mesure d'honorer les passifs qui nécessitent des déboursés dans une échéance rapprochée et à long terme. Il paie généralement ses créances à l'intérieur d'un délai de 30 jours.

Risque de marché

Le risque de marché représente le risque de perte financière découlant d'une fluctuation de la valeur des instruments financiers. La valeur d'un instrument financier est influencée par la variation de certains paramètres du marché, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, le cours boursier, de même que par leur volatilité.

Pour gérer ce risque, le Fonds dispose d'une entente de service avec la Caisse et d'une politique de placement qui précise le cadre de gestion des sommes déposées. Cette politique détermine les normes générales de répartition de l'actif, en définissant le portefeuille de référence et en traduisant ainsi les besoins du Fonds en matière de rendement attendu et de risque acceptable dans le contexte des marchés financiers. Elle fixe également les limites aux déviations de répartition de l'actif que peut effectuer la Caisse dans sa gestion active ainsi que les attentes de ce fonds en matière de valeur ajoutée par rapport au portefeuille de référence retenu.

La Caisse présente l'information suivante relativement à la gestion du risque de marché dans les états financiers vérifiés du fonds particulier 333 au 31 décembre 2009.

« Le risque de marché de la Caisse est mesuré au moyen de la méthode dite de la valeur à risque (VaR), qui repose sur une évaluation statistique de la volatilité de la valeur marchande de chacune des positions et de leurs corrélations. La VaR est une technique statistique qui sert à évaluer la pire perte prévue au cours d'une période selon un niveau de confiance déterminé. La Caisse utilise un niveau de confiance de 99 % dans son calcul. [...]

La Caisse utilise la méthode de la simulation historique pour estimer la VaR. La méthode de simulation historique se fonde principalement sur l'hypothèse que l'avenir sera semblable au passé. Cette méthode nécessite que les séries de données historiques de l'ensemble des facteurs de risque nécessaires à l'estimation du rendement des instruments soient disponibles. Dans l'absence de ces données historiques, des méthodes de substitution sont utilisées. Un historique de 1 300 jours d'observation des facteurs de risque, tels la fluctuation des taux de change, des taux d'intérêt et des prix des actifs financiers, est utilisé pour estimer la volatilité des rendements et la corrélation entre le rendement des actifs. Avant 2009, la Caisse utilisait un niveau de confiance de 84% et un historique de 800 jours dans son calcul de la VaR.

Deux types de risque sont calculés, soit les risques absolu et actif. Le risque absolu, ou la VaR absolue, du portefeuille de référence de la Caisse (portefeuille visé par les déposants globalement) est la résultante du risque (la volatilité) des indices de référence des catégories d'actif qui composent ce portefeuille. Par exemple, si les déposants choisissaient globalement d'augmenter la proportion des actions dans leur portefeuille de référence respectif, ce risque s'en trouverait automatiquement accru étant donné la plus grande volatilité de cette catégorie d'actif. Par le fait même, le rendement absolu attendu s'en trouverait aussi augmenté. Le risque absolu du portefeuille global (composé des investissements réels) correspond au risque (la volatilité) des positions qui composent le portefeuille global de la Caisse.

Le risque absolu du portefeuille global et celui du portefeuille de référence se calculent selon la même méthode, mais couvrent différents portefeuilles, soit le portefeuille global réellement investi par la Caisse et le portefeuille de référence visé par les déposants.

Le risque actif, ou la VaR de la gestion active, représente la possibilité que la Caisse dégage un rendement différent de celui de son portefeuille de référence en gérant son portefeuille global de façon active. Plus le risque actif est élevé, plus le rendement absolu attendu du portefeuille global se démarquera du rendement du portefeuille de référence.

Le risque absolu du portefeuille de référence de la Caisse, le risque absolu du portefeuille global et le risque actif sont mesurés régulièrement. [...] »

Au 31 mars 2010, le risque absolu et le risque actif du fonds particulier 333 sont respectivement de 2 245 et de 689 points centésimaux (777 et 266 points centésimaux au 31 mars 2009).

7. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, le Fonds est apparenté à tous les ministères, aux fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et les entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, à un contrôle conjoint ou à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles à l'exception des frais d'administration. En effet, le Service des permis de l'Office assume l'ensemble des frais d'administration du Fonds. Ils sont par la suite refacturés par l'Office à l'aide d'une méthode de répartition basée sur les coûts réels. Au 31 mars 2010, les montants refacturés s'élèvent à 300 000 \$ (235 000 \$ au 31 mars 2009).

8. ÉVÈNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DE BILAN

Un projet de modification réglementaire à la loi sur les agents de voyages a été publié dans la gazette officielle le 28 avril 2010. Ces modifications réglementaires devraient entrer en vigueur le 1 juillet 2010. Une des principales modifications concerne la contribution au Fonds laquelle sera déterminée annuellement en fonction du montant de l'excédent cumulé du Fonds au 31 mars précédent, comme suit:

EXCÉDENT CUMULÉ	POURCENTAGE DES SERVICES TOURISTIQUES
Jusqu'à 75 M\$	0,35 % (3,50\$/1 000 \$)
Jusqu'à 100 M\$	0,20 % (2,00\$/1 000 \$)
Plus de 100 M\$	0,10 % (1,00\$/1 000 \$)

En ce qui concerne les indemnités, les principales modifications sont les suivantes :

- Le maximum par personne auparavant à 3 000 \$ est aboli.
- Le maximum par événement est fixé à 20% de l'excédent cumulé du Fonds au 31 mars précédent, mais sans être inférieur à 5 M\$ dans le cas d'une diminution de l'excédent cumulé.
- Un montant supplémentaire de 5% de l'excédent cumulé du Fonds au 31 mars précédent pourra être utilisé pour les rapatriements, le cas échéant.

RAPPORT DU FIDUCIAIRE

L'Autorité des marchés financiers est fiduciaire du Fonds d'indemnisation des services financiers. La direction de l'Autorité est donc responsable de la préparation et de la présentation des états financiers du Fonds d'indemnisation des services financiers, y compris les estimations et les jugements comptables importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. L'information financière contenue ailleurs dans le rapport annuel est conforme aux présents états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités relatives à l'intégrité et à la fidélité des états financiers, la direction de l'Autorité maintient un système comptable et des contrôles internes conçus en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés, que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La direction de l'Autorité procède à des vérifications périodiques afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes que l'Autorité applique de façon uniforme.

L'Autorité reconnaît qu'elle est tenue de gérer les affaires du Fonds d'indemnisation des services financiers conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds d'indemnisation des services financiers, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.



Jean St-Gelais
Président-directeur général



Linda Levasseur
Directrice générale de l'administration

Québec, le 4 juin 2010

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

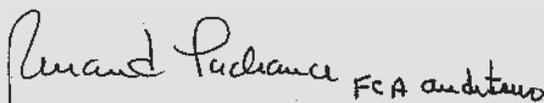
À l'Assemblée nationale,

J'ai vérifié le bilan du Fonds d'indemnisation des services financiers au 31 mars 2010 ainsi que les états des résultats, de l'évolution du solde de fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Autorité des marchés financiers, à titre de fiduciaire du Fonds d'indemnisation des services financiers. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds d'indemnisation des services financiers au 31 mars 2010, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,



Renaud Lachance, FCA auditeur

Québec, le 4 juin 2010

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

RÉSULTATS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010 (en milliers de dollars)

	2010 \$	2009 \$
PRODUITS		
Cotisations	11 638	10 928
Intérêts	5	4
Revenus de subrogation	388	387
	12 031	11 319
CHARGES		
Indemnisations (note 9)	2 589	4 617
Salaires et avantages sociaux (note 3)	857	674
Frais de déplacements	5	8
Services professionnels	259	236
Frais d'administration (note 4)	649	872
Frais financiers	120	518
Autres	16	22
	4 495	6 947
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	7 536	4 372

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**ÉVOLUTION DU SOLDE DE FONDS
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010** (en milliers de dollars)

	2010 \$	2009 \$
Solde au début	(27 593)	(31 965)
Excédent des produits sur les charges	7 536	4 372
SOLDE À LA FIN (note 5)	(20 057)	(27 593)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BILAN (en milliers de dollars)

	Au 31 mars 2010 \$	Au 31 mars 2009 \$
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	60	78
Placements (note 7)	3 150	150
Créances (note 8)	575	634
Frais payés d'avance	7	7
	3 792	869
Effets à recevoir en subrogation, sans intérêt, échéant en 2015	61	90
	3 853	959
PASSIF		
Passif à court terme		
Charges à payer	115	59
Avance de l'Autorité, portant intérêt à des taux se situant entre 2,90 % et 3,60 % en 2009		6 785
Provision pour indemnisations (note 9)	16 404	14 322
Produits reportés	7 391	7 386
	23 910	28 552
SOLDE DE FONDS (note 5)	(20 057)	(27 593)
	3 853	959

ÉVENTUALITÉS (note 10)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Jean St-Gelais
Président-directeur général
Autorité des marchés financiers



Linda Levasseur
Directrice générale de l'administration
Autorité des marchés financiers

FLUX DE TRÉSORERIE DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010 (en milliers de dollars)

	2010 \$	2009 \$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	7 536	4 372
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation		
Créances	59	270
Effets à recevoir en subrogation	29	44
Charges à payer	56	(319)
Provision pour indemnisations	2 082	3 394
Produits reportés	5	681
	2 231	4 070
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	9 767	8 442
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions de placements	(750)	(150)
Produit de disposition de placements	150	150
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(600)	
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de l'avance de l'Autorité	(6 785)	(8 371)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(6 785)	(8 371)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	2 382	71
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	78	7
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	2 460	78
La trésorerie et les équivalents de trésorerie à la fin comprennent :		
Encaisse	60	78
Placements dont l'échéance n'excède pas trois mois	2 400	
	2 460	78

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2010 (en milliers de dollars)

1 – STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Fonds d'indemnisation des services financiers est un fonds constitué en vertu de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, sanctionnée le 20 juin 1998 par l'Assemblée nationale. À partir du 1^{er} octobre 1999, ce fonds a pris la relève des fonds correspondants créés en vertu de la *Loi sur les intermédiaires de marché*.

Au 1^{er} février 2004, le Fonds d'indemnisation des services financiers a été remplacé par l'Autorité des marchés financiers (ci-après appelée l'Autorité) en vertu de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*. L'Autorité en a donc acquis les droits et assumé les obligations. Le Fonds d'indemnisation des services financiers est maintenant un patrimoine d'affectation géré par l'Autorité séparément de ses autres actifs.

Le 21 septembre 2005, l'Autorité a été autorisée par décret par le gouvernement du Québec à intégrer au Fonds d'indemnisation des services financiers les sommes provenant du Fonds d'indemnisation en assurance de personnes, du Fonds d'indemnisation en assurance de dommages et du Fonds d'indemnisation des planificateurs financiers. Jusqu'à cette date, l'Autorité gérait de façon séparée ces trois patrimoines issus de la défunte *Loi sur les intermédiaires de marché*. Les indemnités découlant de fraudes commises avant octobre 1999 étaient payées à même ces patrimoines en fonction de leur compétence respective. Dorénavant, toutes les indemnités sont payées à même le Fonds d'indemnisation des services financiers, peu importe l'année au cours de laquelle est survenue la fraude.

L'Autorité a notamment pour objet d'administrer, par le biais du Fonds d'indemnisation des services financiers, les sommes d'argent qui y sont déposées. Elle a également pour mission d'indemniser les personnes ayant subi un préjudice à la suite d'une fraude, d'une manœuvre dolosive ou d'un détournement de fonds dont un

cabinet, un représentant autonome ou une société autonome peut être tenu responsable dans le cadre de ses activités. Elle a aussi le mandat de prendre en charge les dossiers des réclamations déposées aux anciens fonds et de statuer sur l'admissibilité pour paiement des réclamations découlant d'actes survenus entre le 1^{er} septembre 1991 et le 30 septembre 1999 conformément aux règles édictées par la *Loi sur les intermédiaires de marché*.

2 – CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers du Fonds d'indemnisation des services financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Le principal élément faisant l'objet d'estimation est la provision pour indemnités. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

L'Autorité, à titre de fiduciaire du Fonds d'indemnisation des services financiers, en vertu de la possibilité émise par le Conseil des normes comptables, a fait le choix de ne pas appliquer les normes actuelles concernant les instruments financiers, notamment les chapitres 1530 – Résultat étendu, 3855 – Instruments financiers - comptabilisation et évaluation, 3862 – Instruments financiers - information à fournir et 3863 – Instruments financiers - présentation.

Le Conseil des normes comptables (CNC) a confirmé en 2008 que les entreprises, ayant une obligation d'information du public, sont tenues d'appliquer les normes internationales d'information financière (IFRS) en remplacement des PCGR du Canada à compter du 1^{er} janvier 2011.

Le Fonds d'indemnisation des services financiers entend adopter les IFRS aux fins de la préparation et de la présentation de ses états financiers. Le Fonds d'indemnisation des services financiers présentera des données comparatives conformément aux IFRS pour l'exercice ouvert le 1^{er} avril 2010.

À l'heure actuelle, le Fonds d'indemnisation des services financiers n'est pas en mesure de quantifier l'incidence sur ses états financiers qu'aura le passage aux IFRS, mais estime que cette incidence pourrait être peu significative et que les principales différences décelées auraient trait aux informations à fournir et à la présentation des états financiers.

Placements

Les placements sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur marchande.

Constatation des produits• *Produits de cotisations*

Les produits de cotisations sont comptabilisés en fonction de la période couverte par ces produits. Les montants facturés pour une période excédant la fin de l'exercice sont comptabilisés à titre de produits reportés.

• *Produits de subrogation*

Les produits de subrogation sont comptabilisés lorsqu'il existe une assurance raisonnable de recouvrabilité des montants.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique du Fonds d'indemnisation des services financiers consiste à présenter, dans la trésorerie et équivalents de trésorerie, les soldes bancaires et les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à compter de la date d'acquisition.

3 – SALAIRES ET AVANTAGES SOCIAUX

L'Autorité a mis à la disposition du Fonds d'indemnisation des services financiers des ressources humaines pour la gestion des opérations courantes de ses activités. Les coûts relatifs à cette opération, qui a été conclue dans le cours normal des activités et a été mesurée à la valeur d'échange, ont été imputés au Fonds d'indemnisation des services financiers.

4 – FRAIS D'ADMINISTRATION

L'Autorité a mis à la disposition du Fonds d'indemnisation des services financiers des ressources humaines, des immobilisations et des espaces locatifs. Au cours de l'exercice,

l'Autorité a chargé une somme de 649 \$ (872 \$ en 2009) pour l'utilisation de ces ressources. Ces opérations ont été conclues dans le cours normal des activités et ont été mesurées à la valeur d'échange, conformément à l'entente conclue entre les parties.

5 – SOLDE DE FONDS

En vertu d'une modification apportée en décembre 2004 à l'article 278 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, il a été établi que dans l'éventualité d'une insuffisance de l'actif, la cotisation doit être déterminée de manière à combler cette insuffisance sur une période maximale de cinq ans.

6 – INSTRUMENTS FINANCIERS

L'encaisse, les dépôts à terme, les créances et les charges à payer sont des instruments financiers dont la juste valeur se rapproche de la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée et des conditions s'y rattachant.

La juste valeur des effets à recevoir en subrogation n'a pu être déterminée car il est pratiquement impossible de trouver sur le marché des instruments financiers qui présentent essentiellement les mêmes caractéristiques économiques.

7 – PLACEMENTS

DÉPÔTS À TERME, PORTANT INTÉRÊT À DES TAUX SE SITUANT ENTRE 0,44 % ET 1 %, ÉCHÉANT À DIFFÉRENTES DATES JUSQU'EN MARS 2011

	Au 31 mars 2010 \$	Au 31 mars 2009 \$
	3 150	150

8 – CRÉANCES

Cotisations à recevoir
Autorité des marchés financiers (opérations courantes)
Autres
Intérêts courus

	Au 31 mars 2010 \$	Au 31 mars 2009 \$
Cotisations à recevoir	198	283
Autorité des marchés financiers (opérations courantes)	264	287
Autres	109	60
Intérêts courus	4	4
	575	634

9 – INDEMNISATIONS ET PROVISION POUR INDEMNISATIONS

Le montant de la provision pour indemnités relative aux sinistres rapportés et à ceux qui ne sont pas rapportés, établi par les actuaires mandatés par l'Autorité, est fondé sur les faits connus et sur l'interprétation des circonstances

en tenant compte de l'expérience dans des dossiers similaires, des tendances historiques en matière de règlement de sinistres, des sinistres réglés, du nombre de sinistres non réglés et de la fréquence des sinistres.

Le tableau suivant résume l'évolution de la provision pour indemnités :

	Au 31 mars 2010 \$	Au 31 mars 2009 \$
Solde au début	14 322	10 928
Charge de l'exercice	2 589	4 617
Sinistres réglés au cours de l'exercice	(507)	(1 223)
SOLDE À LA FIN	16 404	14 322

10 – ÉVENTUALITÉS

L'Autorité, à titre de fiduciaire du Fonds d'indemnisation des services financiers, fait l'objet de diverses poursuites concernant des décisions de refus d'indemnisation dans le cadre des activités du Fonds d'indemnisation des services financiers. Compte tenu qu'il n'est pas possible d'évaluer le montant que le Fonds d'indemnisation des services financiers pourrait être

appelé à payer, aucune provision n'a été constituée dans ses états financiers. Toutefois, l'Autorité est d'avis que ces poursuites sont non fondées et que les résultats de ces réclamations n'auront pas d'incidence négative importante sur la situation financière du Fonds d'indemnisation des services financiers.

Rapport de la direction

Les états financiers du **Fonds d'indemnisation du courtage immobilier** ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.



Me Jean-François Savoie
Secrétaire du Fonds



Nadine Corbeil, CA
Contrôleure du Fonds

Brossard, le 18 février 2010

Rapport du vérificateur

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du **Fonds d'indemnisation du courtage immobilier** au 31 décembre 2009 et les états des résultats et de l'excédent cumulé de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 décembre 2009, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

Handwritten signature of Renaud Lachance, FCA auditeur.

Renaud Lachance
FCA auditeur

Québec, le 18 février 2010

Résultats de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

	2 0 0 9	2 0 0 8
PRODUITS		
Cotisations	291 160 \$	289 892 \$
Produits de placements	44 747	148 418
Produits de subrogation (note 6)	24 099	31 933
	360 006	470 243
CHARGES		
Honoraires de gestion	161 700	158 065
Indemnités (note 7)	108 663	65 558
Honoraires professionnels	121 047	107 891
Communication et relations publiques	35 367	72 052
Frais de déplacement et de séjour	14 781	14 910
Frais de bureau	8 674	9 685
Allocations de présence du conseil d'administration	7 850	8 714
Publications	3 401	4 264
	461 483	441 139
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES (DES CHARGES SUR LES PRODUITS)	(101 477) \$	29 104 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Excédents cumulé de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

	2 0 0 9	2 0 0 8
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT	2 218 010 \$	2 188 906 \$
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	(101 477)	29 104
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN	2 116 533 \$	2 218 010 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fonds d'indemnisation du courtage immobilier

Bilan au 31 décembre 2009

	2 0 0 9	2 0 0 8
ACTIF		
Encaisse	83 906 \$	49 051 \$
Placements (note 4)	2 473 248	2 581 927
Créances	222 660	219 354
Frais payés d'avance	2 453	5 305
	2 782 267 \$	2 855 637 \$
PASSIF		
Charges à payer	84 486	84 554
Revenus perçus d'avance	246 040	237 470
Provision pour indemnités (note 7)	335 208	315 603
	665 734	637 627
EXCÉDENT CUMULÉ (note 9)	2 116 533	2 218 010
	2 782 267 \$	2 855 637 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Marcel Le Houillier
Administrateur



Gratien Dubé
Administrateur

Notes complémentaires aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

1 Constitution et objet

Le Fonds d'indemnisation du courtage immobilier (le « Fonds »), constitué en vertu de la *Loi sur le courtage immobilier* (L.R.Q., chapitre C-73.1), a pour objet d'administrer un fonds pour garantir la responsabilité qu'un courtier ou un agent peut encourir en raison d'une fraude, d'une opération malhonnête, d'un détournement de fonds ou d'autres biens qui doivent être déposés dans un compte en fidéicommis.

Ce Fonds se finance entre autres par des cotisations versées par les membres de l'Association des courtiers et agents immobiliers du Québec.

L'année 2010 devrait être une année de transition pour le Fonds en tant qu'organisme indépendant, suivant l'adoption, en mai 2008, de la nouvelle loi sur le courtage immobilier (2008, chapitre 9). Les dispositions de cette loi entreront en vigueur à la date ou aux dates fixées par le gouvernement. À compter de l'entrée en vigueur de cette loi, le Fonds cessera d'exister dans sa forme actuelle. C'est le nouvel Organisme d'autoréglementation du courtage immobilier du Québec qui en acquerra les droits et en assumera les responsabilités.

2 Conventions comptables

La préparation des états financiers du Fonds, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Évaluation initiale

Les instruments financiers sont constatés à la juste valeur à la date de transaction.

Catégorie d'instruments financiers et évaluation ultérieure

Actifs détenus à des fins de transaction

Les actifs détenus à des fins de transaction sont des actifs que le Fonds a acquis principalement en vue de leur revente à court terme afin de réaliser un profit et qui font partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prises de bénéfices à court terme. Cette catégorie comprend également des actifs ne respectant pas les critères susmentionnés, mais que le Fonds a choisi de désigner irrévocablement comme étant détenus à des fins de transaction.

Les actifs détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur et les gains et les pertes qui découlent de leur réévaluation à la juste valeur sont constatés en résultat net.

Le Fonds a classé dans cette catégorie l'encaisse et les placements.

Prêts et créances

Les prêts et créances n'incluent pas les titres de créances et ils sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le Fonds a classé dans cette catégorie les créances.

Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers comprennent tous les passifs financiers non dérivés qui ne sont pas classés comme passifs détenus à des fins de transaction. Ils sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le Fonds a classé dans cette catégorie les charges à payer.

Juste valeur

La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendrait des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

3 Nouvelles normes comptables

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, le Fonds a adopté les modifications apportées au chapitre 3862 « Instruments financiers – informations à fournir ». Les modifications ont pour but d'améliorer les exigences en matière d'informations à fournir dans les notes aux états financiers au sujet des évaluations à la juste valeur et d'étoffer les informations sur le risque de liquidités.

Les informations supplémentaires requises sont présentées à la note 4b).

4 Instruments financiers

Juste valeur

- a) La juste valeur de l'encaisse, des créances et des charges à payer correspond approximativement à la valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

Les placements, constitués d'obligations municipales, provinciales et d'universités, portent intérêt à des taux variant entre 2,15 et 6,10 %, échéant entre juin 2010 et juillet 2015. La juste valeur des placements a été déterminée en fonction des prix en vigueur sur le marché incluant les intérêts courus.

La variation au cours de l'exercice de la juste valeur des actifs financiers désignés par le Fonds comme étant détenus à des fins de transaction, comptabilisée contre les produits de placements, est d'un montant négatif de 22 399 \$ (2008 : montant positif de 44 807 \$).

- b) Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :
- Niveau 1 - Évaluation fondée sur les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
 - Niveau 2 - Techniques d'évaluation fondées sur des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix);
 - Niveau 3 - Techniques d'évaluation fondées sur une part importante de données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables). >

La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur.

L'encaisse d'un montant de 83 906 \$ et les placements d'un montant de 2 473 248 \$ sont classés selon une hiérarchie de niveau 1 et représentent les seuls actifs financiers à la juste valeur. Aucun passif financier n'est présenté à la juste valeur.

Risque de crédit

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale du Fonds au risque de crédit.

La totalité des créances sont à recevoir de l'Association des courtiers et agents immobiliers du Québec.

Le Fonds a établi une politique de placements visant à encadrer la gestion des actifs. Les placements sont constitués d'obligations municipales, provinciales et d'universités. De plus, le Fonds procède à une évaluation continue des créances à recevoir et comptabilise une provision pour pertes au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables.

Aux 31 décembre 2008 et 2009, aucune créance n'est considérée échue au-delà des termes standards et aucune provision pour créances douteuses n'a été comptabilisée au cours de l'exercice.

Risque de taux d'intérêts

Les placements portent intérêt à des taux variant entre 2,15 et 6,10 %. Selon les soldes au 31 décembre 2009, une diminution de 1 % du taux d'intérêt impliquerait une diminution de l'excédent des produits sur les charges d'environ 25 000 \$. Pour une augmentation de 1 % du taux d'intérêt, il y aurait une incidence égale et inverse sur l'excédent des produits sur les charges.

5 Découvert bancaire

Le Fonds dispose d'un prêt sur marge autorisé portant intérêt au taux préférentiel de l'institution financière plus 1,5 % et garanti par certains placements.

6 Produits de subrogation

Les produits de subrogation représentent les sommes perçues par le Fonds suite à l'exercice d'un recours subrogatoire contre le courtier ou l'agent immobilier visé par une réclamation et visant la récupération des indemnités payées en raison des actes frauduleux ou malhonnêtes commis par ce dernier.

7 Provision pour indemnités

La politique du Fonds est de provisionner, dès la réception d'une réclamation dûment assermentée, 25 % du montant réclamé jusqu'à concurrence de 3 750 \$. Cette provision est maintenue jusqu'à la décision finale du conseil d'administration du Fonds.

	2 0 0 9	2 0 0 8
SOLDE AU DÉBUT	315 603 \$	356 763 \$
Provision pour réclamations de l'exercice	320 208	283 590
Annulation de réclamations d'exercices antérieurs	(211 545)	(218 032)
	108 663	65 558
Paiement de réclamations	(89 058)	(106 718)
SOLDE À LA FIN	335 208 \$	315 603 \$

8 Informations concernant le capital

L'objectif du Fonds en matière de gestion du capital consiste à disposer de liquidités suffisantes lui permettant de financer ses activités d'opération et d'assurer le paiement des indemnités découlant de l'admissibilité des réclamations produites contre un courtier ou un agent.

Le Fonds est principalement financé par la cotisation annuelle des courtiers et des agents immobiliers du Québec et par les intérêts produits par les sommes d'argent le constituant. Le Fonds a établi une politique de placements visant principalement à protéger le capital, à accorder les échéances de ses placements avec ses engagements financiers et à diversifier ses placements.

Le Fonds respecte le maintien d'un fonds de roulement minimum de 500 000 \$ exigé en vertu de règles extérieures.

9 Excédent cumulé

En vertu du Règlement d'application de la Loi sur le courtage immobilier, le ministre chargé de l'application de la Loi sur le courtage immobilier peut autoriser le conseil d'administration du Fonds à utiliser, selon certaines conditions, les intérêts produits par les sommes constituant le Fonds, à des fins reliées au secteur du courtage immobilier et favorisant la protection du public. L'excédent cumulé au 31 décembre 2009 comprend des intérêts de 803 309 \$ (2008 : 758 562 \$).

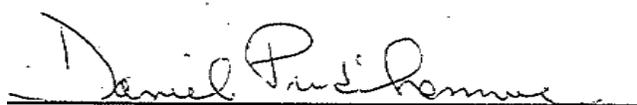
10 Opérations entre apparentés

Le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans la cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

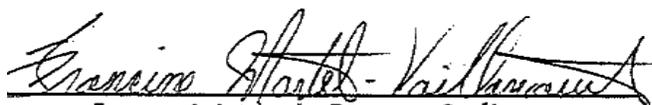
REVENU QUÉBEC

FONDS EN FIDÉICOMMIS – TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES
BILAN
AU 31 MARS 2010
(NON VÉRIFIÉ)

	<u>2010</u> (en milliers de dollars)	<u>2009</u> (en milliers de dollars)
ACTIF		
Avances au Fonds consolidé du revenu, sans intérêts ni modalités de remboursement	<u>186 441</u>	<u>257 205</u>
PASSIF		
Taxe sur les produits et services à payer au gouvernement du Canada	<u>186 441</u>	<u>257 205</u>



Administrateur du Fonds en fidéicomis
Taxe sur les produits et services



Sous-ministre de Revenu Québec

Fonds en fidéicommis - Taxe sur les produits et services

REVENU QUÉBEC

FONDS EN FIDÉICOMMIS – TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES
ÉVOLUTION DES DÉPÔTS
DE L'ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2010
(NON VÉRIFIÉ)

	<u>Solde au 31 mars 2009</u> (en milliers de dollars)	<u>Augmentation</u> (en milliers de dollars)	<u>Diminution</u> (en milliers de dollars)	<u>Solde au 31 mars 2010</u> (en milliers de dollars)
Sommes perçues en TPS	257 205	7 205 547	7 276 311	186 441
Crédits pour intrants remboursés	-	3 741 257	3 741 257	-
	<u>257 205</u>	<u>10 946 804</u>	<u>11 017 568</u>	<u>186 441</u>

REVENU QUÉBEC

**FONDS EN FIDÉICOMMISS – TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2010**

1. NATURE DU FONDS EN FIDÉICOMMISS – TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Le Fonds en fidéicommiss – Taxe sur les produits et services est composé de sommes perçues et de crédits pour intrants administrés pour le gouvernement du Canada au titre de la taxe sur les produits et services en vertu d'une entente conclue avec le gouvernement du Québec.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés par Revenu Québec selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies ont été dressés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les autres renseignements financiers contenus dans le rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont certains membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.



Pierre Prémont
Président-directeur général



Annie Baron, CMA
Directrice des ressources
financières et matérielles

Québec, le 21 mai 2010

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies au 31 mars 2010 ainsi que les états des résultats et excédent cumulé et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2010 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,



Renaud Lachance, FCA auditeur

Québec, le 21 mai 2010

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA NATURE ET LES TECHNOLOGIES
RÉSULTATS ET EXCÉDENT CUMULÉ
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET D'AUTRES ORGANISMES (note 3)	52 578 291 \$	49 172 628 \$
INTÉRÊTS ET AUTRES PRODUITS	<u>1 346 929</u>	<u>1 471 807</u>
	<u>53 925 220</u>	<u>50 644 435</u>
SUBVENTIONS ET BOURSES ACCORDÉES		
Subventions à la recherche	33 281 189	31 448 759
Bourses	<u>17 320 344</u>	<u>14 715 229</u>
	<u>50 601 533</u>	<u>46 163 988</u>
	3 323 687	4 480 447
FRAIS DE FONCTIONNEMENT (note 4)	<u>4 659 962</u>	<u>4 156 532</u>
(DÉFICIT) EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(1 336 275)	323 915
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT	<u>7 497 474</u>	<u>7 173 559</u>
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN (note 5)	<u>6 161 199 \$</u>	<u>7 497 474 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA NATURE ET LES TECHNOLOGIES
BILAN
AU 31 MARS 2010

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
ACTIF		
À court terme		
Trésorerie	37 372 232 \$	732 564 \$
Placements temporaires	-	24 012 022
Intérêts courus	9 135	261 444
Subventions à recevoir et autres créances (note 6)	922 747	893 022
Frais payés d'avance	47 713	119 882
	<u>38 351 827</u>	<u>26 018 934</u>
Sommes détenues pour le compte d'organismes subventionnaires (note 7)	8 919	1 238 612
Immobilisations corporelles (note 8)	555 096	301 825
	<u>38 915 842 \$</u>	<u>27 559 371 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Charges à payer et frais courus (note 10)	811 515 \$	399 437 \$
Subventions d'organismes reportées	9 716 976	5 640 810
Subventions du gouvernement du Québec reportées	22 217 236	12 783 059
	<u>32 745 727</u>	<u>18 823 306</u>
Sommes à verser pour le compte d'organismes subventionnaires (note 7)	8 916	1 238 591
	<u>32 754 643</u>	<u>20 061 897</u>
EXCÉDENT CUMULÉ (note 5)	6 161 199	7 497 474
	<u>38 915 842 \$</u>	<u>27 559 371 \$</u>
Engagements (note 11)		

Pour le conseil d'administration :


 Pierre Prémont


 Jacques A. de Guise

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA NATURE ET LES TECHNOLOGIES
FLUX DE TRÉSORERIE
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
(Déficit) Excédent des produits sur les charges	(1 336 275) \$	323 915 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>280 987</u>	<u>298 295</u>
	<u>(1 055 288)</u>	<u>622 210</u>
Variation des éléments hors trésorerie		
Intérêts courus	252 309	(261 444)
Subventions à recevoir et autres créances	(29 725)	368 573
Frais payés d'avance	72 169	(54 919)
Sommes détenues pour le compte d'organismes subventionnaires (note 7)	554 749	45 492
Charges à payer et frais courus (note 10)	391 112	114 194
Subventions d'organismes reportées	4 076 166	(1 623 854)
Subventions du gouvernement du Québec reportées	9 434 177	5 161 208
Sommes à verser pour le compte d'organismes subventionnaires (note 7)	<u>(554 731)</u>	<u>(45 202)</u>
	<u>14 196 226</u>	<u>3 704 048</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>13 140 938</u>	<u>4 326 258</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition des placements	-	(108 594 104)
Disposition des placements	24 012 022	104 503 957
Acquisitions d'immobilisations corporelles	<u>(513 292)</u>	<u>(101 540)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>23 498 730</u>	<u>(4 191 687)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Flux de trésorerie liés aux activités de financement: Remboursement de la dette à long terme	<u>-</u>	<u>(795)</u>
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE	<u>36 639 668</u>	<u>133 776</u>
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>732 564</u>	<u>598 788</u>
TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>37 372 232 \$</u>	<u>732 564 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA NATURE ET LES TECHNOLOGIES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2010

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

Le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies est constitué par la Loi sur le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (L.R.Q., chapitre M-30.01). Le Fonds a pour fonctions de promouvoir et d'aider financièrement : la recherche et la diffusion des connaissances dans les domaines des sciences naturelles, des sciences mathématiques et du génie ; la formation de chercheurs par l'attribution de bourses d'excellence aux étudiants des 2^e et 3^e cycles universitaires et aux personnes qui effectuent des recherches postdoctorales ainsi que par l'attribution de bourses de perfectionnement aux personnes qui désirent réintégrer les circuits de la recherche et l'attribution de subventions pour des dégagements de tâche d'enseignement pour les professeurs de l'enseignement collégial engagés dans des activités de recherche.

De plus, le Fonds gère des programmes de bourses pour les étudiants des 2^e et 3^e cycles universitaires et des programmes de subventions. Il établit tout partenariat nécessaire, notamment avec les universités, les collèges, l'industrie, les ministères et les organismes publics et privés concernés.

En vertu de l'article 48 de la Loi ci-haut mentionnée, le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies est mandataire du gouvernement du Québec. Il est donc exempté d'impôt au fédéral et au provincial.

Le 30 mars dernier, lors du discours du budget 2009-2010, le gouvernement du Québec a annoncé le regroupement au sein d'un même organisme, du Fonds de la recherche en santé du Québec, du Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies et du Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture. Le gouvernement déposera d'ici la fin de l'année 2010-2011, un projet de loi qui précisera les modalités liées à ce changement.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, le Fonds utilise prioritairement le Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier. La préparation des états financiers du Fonds conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Subventions du gouvernement du Québec et d'autres organismes

Les subventions affectées sont comptabilisées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les subventions non affectées sont comptabilisées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Subventions et bourses accordées

Les subventions et bourses sont comptabilisées lorsqu'elles sont autorisées et que les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité. Les annulations ou les remboursements de subventions et bourses accordées sont inscrits dans l'exercice au cours duquel elles sont annulées ou remboursées.

Produits de placement et placements temporaires

Les produits d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice. Les placements temporaires, principalement composés d'acceptations bancaires et de billets à escompte, sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur de marché.

Autres produits

Les autres produits sont comptabilisés au moment où les services ont été rendus aux clients, lorsque le prix de vente est déterminé ou déterminable.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La politique du Fonds consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les placements facilement convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants :

	<u>Taux</u>
Mobilier de bureau et équipement	20,00%
Équipement informatique	33,33%
Améliorations locatives	20,00%
Développement informatique	20,00%

Dépréciation d'actifs à long terme

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation ne contribue plus à la capacité du Fonds de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur immobilisations corporelles sont passées en charges dans l'état des résultats. Aux 31 mars 2010 et 2009, aucune moins-value n'a été comptabilisée.

Régime d'avantages sociaux

Le Fonds offre à ses employés un régime de retraite à cotisations déterminées. Les contributions sont effectuées par le Fonds et les participants au régime. L'employeur et l'employé contribuent à une part égale correspondant à 5 % du salaire chacun. Chaque employé gère individuellement ses choix de placement.

3. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET D'AUTRES ORGANISMES

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation *	45 784 654 \$	43 644 761 \$
Partenaires des Projets de recherche orientée	3 977 728	3 489 970
Projet en partenariat (CANTOR)	-	242 691
Autres	2 815 909	1 795 206
	<u>52 578 291 \$</u>	<u>49 172 628 \$</u>

* Apparenté sous contrôle commun

4. FRAIS DE FONCTIONNEMENT

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
TRAITEMENTS		
Rémunération	2 943 705 \$	2 560 994 \$
Formation et perfectionnement	42 118	24 612
Cotisations professionnelles	2 758	3 584
	<u>2 988 581</u>	<u>2 589 190</u>
SERVICES		
Honoraires	<u>449 514</u>	<u>382 869</u>
FRAIS D'OCCUPATION DES LOCAUX		
Loyers à la Société immobilière du Québec	252 759	214 322
Assurances	19 709	18 447
Entretien et réparations	100 457	118 667
Location	3 212	2 197
	<u>376 137</u>	<u>353 633</u>
COMMUNICATIONS	<u>69 173</u>	<u>84 253</u>
TRANSPORT ET SÉJOUR	<u>294 967</u>	<u>284 799</u>
AUTRES FRAIS		
Télécommunications	59 762	53 394
Reprographie	50 728	33 346
Frais d'envoi	39 849	31 231
Charges de bureau	46 176	31 100
Autres charges	4 088	14 422
	<u>200 603</u>	<u>163 493</u>
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	<u>280 987</u>	<u>298 295</u>
	<u>4 659 962 \$</u>	<u>4 156 532 \$</u>

5. EXCÉDENT CUMULÉ

Le conseil d'administration du Fonds a réservé une partie de l'excédent cumulé pour l'attribution de bourses et de subventions incluant une somme pour honorer les engagements pris par le Fonds dans les protocoles des Projets de recherche orientée. Le Fonds ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration. Ces affectations se détaillent comme suit:

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Subventions à la recherche et bourses	5 344 440 \$	6 084 050 \$
Projet en partenariat (CANTOR)*	-	132 169
Non affecté	816 759	1 281 255
	<u>6 161 199 \$</u>	<u>7 497 474 \$</u>

* Le projet en partenariat (CANTOR) a pris fin le 31 mars 2009

6. SUBVENTIONS À RECEVOIR ET AUTRES CRÉANCES

	2010	2009
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture *	149 319 \$	267 283 \$
Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation *	224 050	121 625
Fonds de la recherche en santé du Québec *	48 831	158 111
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune *	-	303 600
Ministère des Relations internationales *	95 000	-
Ministère de l'Éducation, des Loisirs et des Sports*	263 526	-
Institut de recherche en santé du Canada	133 376	32 023
Autres	8 645	10 380
	<u>922 747 \$</u>	<u>893 022 \$</u>

* Apparenté sous contrôle commun

7. SOMMES DÉTENUES POUR LE COMPTE D'ORGANISMES SUBVENTIONNAIRES

Le Fonds a conclu des ententes avec quelques organismes afin de prendre en charge certaines opérations relatives à l'attribution de leurs subventions à la recherche dans des domaines particuliers. Dans ce cas, le Fonds agit uniquement à titre d'intermédiaire en fournissant son expertise en la matière. À l'exclusion des frais de gestion versés au Fonds, ces opérations n'apparaissent pas dans les résultats du Fonds.

Les opérations des sommes à verser relatives à ces ententes se détaillent comme suit :

	Perspectives STS	Environnement	Cité de l'optique	Total
SOLDE AU DÉBUT	36 984 \$	528 191 \$	673 437 \$	1 238 612 \$
Augmentation				
Intérêts sur dépôts bancaires	66	1 575	1 507	3 148
	<u>37 050</u>	<u>529 766</u>	<u>674 944</u>	<u>1 241 760</u>
Diminution				
Subventions à la recherche	28 068	-	-	28 068
Transfert des intérêts au Fonds	63	-	-	63
Transfert des sommes au Fonds	-	-	674 944	674 944
Remboursement des sommes à l'Organisme	-	529 766	-	529 766
	<u>28 131</u>	<u>529 766</u>	<u>674 944</u>	<u>1 232 841</u>
SOLDE À LA FIN	<u>8 919 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>8 919 \$</u>
Intérêts reçus non transférés				(3)
Sommes à verser pour le compte d'organismes subventionnaires				<u>8 916 \$</u>

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2010		2009	
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Mobilier de bureau et équipement	290 073 \$	241 817 \$	48 256 \$	34 198 \$
Équipement informatique	1 222 096	1 135 026	87 070	91 173
Améliorations locatives	448 762	388 184	60 578	12 687
Développement informatique	1 918 307	1 559 115	359 192	163 767
	<u>3 879 238 \$</u>	<u>3 324 142 \$</u>	<u>555 096 \$</u>	<u>301 825 \$</u>

Au 31 mars 2010, le poste « Charges à payer et frais courus » inclut un montant de 25 285\$ (2009 - 4 319 \$) lié à l'acquisition d'immobilisations corporelles.

9. FACILITÉS DE CRÉDIT

Le Fonds dispose de facilités de crédit n'excédant pas un montant total en cours de 10 000 000 \$ auprès du Fonds de financement, et ce jusqu'au 31 mars 2012. Les montants prélevés portent intérêt au taux des acceptations bancaires à un mois majoré de 0,3 %. Aux 31 mars 2010 et 2009, les facilités de crédit étaient inutilisées.

10. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture *	184 850 \$	-
Fonds de la recherche en santé du Québec *	213 714	8 477
Fournisseurs	74 787	87 444
Salaires et vacances à payer	<u>338 164</u>	<u>303 516</u>
	<u>811 515 \$</u>	<u>399 437 \$</u>

* Apparenté sous contrôle commun

11. ENGAGEMENTS

Au 31 mars 2010, les engagements du Fonds sont de 50 757 409 \$ (2009 - 44 539 543 \$) à l'égard des subventions et de 15 795 682 \$ (2009 - 13 854 934 \$) à l'égard des bourses. L'octroi de ces subventions et de ces bourses est toutefois conditionnel aux crédits accordés par l'Assemblée nationale, à l'exception des sommes réservées dans l'excédent cumulé.

12. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas toutes divulguées distinctement aux états financiers.

13. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**Régime de retraite**

Le régime supplémentaire de rentes pour les membres du personnel du Fonds est un régime de retraite à cotisations déterminées. Les obligations du Fonds envers ce régime se limitent à ses cotisations à titre d'employeur. Ce régime ne paiera pas de prestations au-delà des fonds disponibles.

Les cotisations du Fonds imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 112 688 \$ (2009 - 90 450 \$) et représentent le coût des services courants.

14. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2009 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2010.

LES ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture ont été dressés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les autres renseignements financiers contenus dans le rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité des finances dont certains membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité des finances pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.



Jacques Babin
Président-directeur général



Annie Baron, CMA
Directrice des ressources
Financières et matérielles

Québec, le 21 mai 2010

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

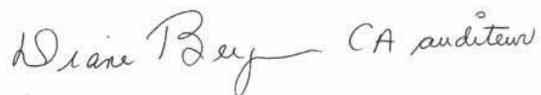
À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture au 31 mars 2010 ainsi que les états des résultats et excédent cumulé et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2010 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec,



Diane Bergeron, CA auditeur

Québec, le 21 mai 2010

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA SOCIÉTÉ ET LA CULTURE
RÉSULTATS ET EXCÉDENT CUMULÉ DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET D'AUTRES ORGANISMES (note 3)	52 224 839 \$	49 791 242 \$
INTÉRÊTS ET AUTRES PRODUITS	<u>1 187 131</u>	<u>1 185 173</u>
	<u>53 411 970</u>	<u>50 976 415</u>
SUBVENTIONS ET BOURSES ACCORDÉES		
Subventions à la recherche	30 008 594	30 883 768
Bourses	<u>19 970 319</u>	<u>16 392 571</u>
	<u>49 978 913</u>	<u>47 276 339</u>
	3 433 057	3 700 076
FRAIS DE FONCTIONNEMENT (note 4)	<u>4 793 596</u>	<u>4 137 244</u>
EXCÉDENT DES CHARGES SUR LES PRODUITS	(1 360 539)	(437 168)
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT	<u>6 950 204</u>	<u>7 387 372</u>
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN (note 5)	<u><u>5 589 665 \$</u></u>	<u><u>6 950 204 \$</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture

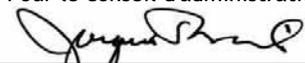
RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2009-2010 / FONDS SOCIÉTÉ ET CULTURE

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA SOCIÉTÉ ET LA CULTURE
BILAN AU 31 MARS 2010

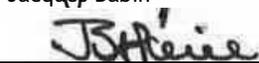
	<u>2010</u>	<u>2009</u>
ACTIF		
À court terme		
Trésorerie	24 838 371 \$	365 581 \$
Placements temporaires	-	20 025 023
Intérêts courus	6 086	340 940
Subventions à recevoir et autres créances (note 6)	2 143 606	2 972 568
Frais payés d'avance	76 321	21 632
	<u>27 064 384</u>	<u>23 725 744</u>
Immobilisations corporelles (note 7)	<u>519 559</u>	<u>310 439</u>
	<u><u>27 583 943 \$</u></u>	<u><u>24 036 183 \$</u></u>
PASSIF		
À court terme		
Charges à payer et frais courus (note 9)	516 678 \$	575 802 \$
Subventions d'organismes reportées	13 869 038	10 786 198
Subventions du gouvernement du Québec reportées	7 572 570	5 636 655
Portion court terme de la dette à long terme (note 10)	35 992	51 332
	<u>21 994 278</u>	<u>17 049 987</u>
Dette à long terme (note 10)	-	35 992
	<u>21 994 278</u>	<u>17 085 979</u>
EXCÉDENT CUMULÉ (note 5)	<u>5 589 665</u>	<u>6 950 204</u>
	<u><u>27 583 943 \$</u></u>	<u><u>24 036 183 \$</u></u>

Engagements (note 11)

Pour le conseil d'administration :



Jacques Babin



Josée St-Pierre

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA SOCIÉTÉ ET LA CULTURE
FLUX DE TRÉSORERIE DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des charges sur les produits	(1 360 539) \$	(437 168) \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	238 545	184 973
	<u>(1 121 994)</u>	<u>(252 195)</u>
Variation des éléments hors trésorerie		
Intérêts courus	334 854	(340 940)
Subventions à recevoir et autres créances	828 962	(2 248 740)
Frais payés d'avance	(54 689)	(13 380)
Charges à payer et frais courus (note 7)	(64 570)	190 603
Subventions d'organismes reportées	3 082 840	1 592 278
Subventions du gouvernement du Québec reportées	1 935 915	3 072 557
	<u>6 063 312</u>	<u>2 252 378</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>4 941 318</u>	<u>2 000 183</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition des placements	-	(73 174 475)
Disposition des placements	20 025 023	70 684 000
Acquisitions d'immobilisations	(442 219)	(105 331)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>19 582 804</u>	<u>(2 595 806)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Flux de trésorerie liés aux activités de financement:		
Remboursement de la dette à long terme	(51 332)	(48 311)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE	<u>24 472 790</u>	<u>(643 934)</u>
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>365 581</u>	<u>1 009 515</u>
TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u><u>24 838 371</u></u> \$	<u><u>365 581</u></u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA SOCIÉTÉ ET LA CULTURE

NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 MARS 2010

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

Le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture est constitué par la Loi sur le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (L.R.Q., chapitre M-30.01). Le Fonds a pour fonctions de promouvoir et d'aider financièrement : le développement de la recherche et la diffusion des connaissances dans les domaines des sciences sociales et humaines ainsi que dans ceux de l'éducation, de la gestion, des arts et des lettres ; la formation de chercheurs par l'attribution de bourses d'excellence aux étudiants des 2e et 3e cycles universitaires et aux personnes qui effectuent des recherches postdoctorales ainsi que par l'attribution de bourses de perfectionnement aux personnes qui désirent réintégrer les circuits de la recherche et l'attribution de subventions pour des dégagements de tâche d'enseignement pour les professeurs de l'enseignement collégial engagés dans des activités de recherche.

De plus, le Fonds gère des programmes de bourses pour les étudiants des 2e et 3e cycles universitaires et des programmes de subventions. Il établit tout partenariat nécessaire, notamment avec les universités, les collèges, l'industrie, les ministères et les organismes publics et privés concernés.

En vertu de l'article 48 de la Loi ci-haut mentionnée, le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture est mandataire du gouvernement du Québec. Il est donc exempté d'impôt au fédéral et au provincial.

Le 30 mars dernier, lors du discours du budget 2009-2010, le gouvernement du Québec a annoncé le regroupement au sein d'un même organisme, du Fonds de la recherche en santé du Québec, du Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies et du Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture. Le gouvernement déposera d'ici la fin de l'année 2010-2011, un projet de loi qui précisera les modalités liées à ce changement.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, le Fonds utilise prioritairement le Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier. La préparation des états financiers du Fonds conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Subventions du gouvernement du Québec et d'autres organismes

Les subventions affectées sont comptabilisées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les subventions non affectées sont comptabilisées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Subventions et bourses accordées

Les subventions et bourses sont comptabilisées lorsqu'elles sont autorisées et que les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité. Les annulations ou les remboursements de subventions et bourses accordées sont inscrits dans l'exercice au cours duquel elles sont annulées ou remboursées.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**Produits de placement et placements temporaires**

Les produits d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice. Les placements temporaires, principalement composés d'acceptations bancaires et de billets à escompte, sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur de marché.

Autres produits

Les autres produits sont comptabilisés au moment où les services ont été rendus aux clients, lorsque le prix de vente est déterminé ou déterminable.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique du Fonds consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les placements facilement convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants :

	<u>Taux</u>
Mobilier de bureau et équipement	20,00%
Équipement informatique	33,33%
Améliorations locatives	20,00%
Développement informatique	20,00%

Dépréciation d'actifs à long terme

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation ne contribue plus à la capacité du Fonds de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur immobilisations corporelles sont passées en charges dans l'état des résultats. Aux 31 mars 2010 et 2009, aucune moins-value n'a été comptabilisée.

Régime d'avantages sociaux

Le Fonds offre à ses employés un régime de retraite à cotisations déterminées. Les contributions sont effectuées par le Fonds et les participants au régime. L'employeur et l'employé contribuent à une part égale correspondant à 5 % du salaire chacun. Chaque employé gère individuellement ses choix de placement.

3. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET D'AUTRES ORGANISMES

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation *	48 299 718 \$	46 265 676 \$
Partenaires des actions concertées	3 464 318	3 360 783
Autres	460 803	164 783
	<u>52 224 839 \$</u>	<u>49 791 242 \$</u>

*Apparenté sous contrôle commun

Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2009-2010 / FONDS SOCIÉTÉ ET CULTURE

4. FRAIS DE FONCTIONNEMENT

	2010	2009
TRAITEMENTS		
Rémunération	2 999 693 \$	2 510 598 \$
Formation et perfectionnement	41 353	13 779
Cotisations professionnelles	1 561	1 245
	<u>3 042 607</u>	<u>2 525 622</u>
SERVICES		
Honoraires	<u>335 930</u>	<u>478 000</u>
FRAIS D'OCCUPATION DES LOCAUX		
Loyers à la Société immobilière du Québec	279 884	255 601
Assurances	16 827	17 600
Entretien et réparations	100 492	54 347
Location	11 587	2 635
	<u>408 790</u>	<u>330 183</u>
COMMUNICATIONS	<u>236 060</u>	<u>122 607</u>
TRANSPORT ET SÉJOUR	<u>356 066</u>	<u>317 711</u>
AUTRES FRAIS		
Télécommunications	56 113	51 811
Reprographie	44 886	46 751
Frais d'envoi	24 036	23 966
Charges de bureau	43 018	32 294
Autres charges	3 650	16 469
Frais financiers	3 895	6 857
	<u>175 598</u>	<u>178 148</u>
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	<u>238 545</u>	<u>184 973</u>
	<u>4 793 596 \$</u>	<u>4 137 244 \$</u>

5. EXCÉDENT CUMULÉ

Le conseil d'administration du Fonds a réservé une partie de l'excédent cumulé pour l'attribution de bourses et de subventions incluant une somme pour honorer les engagements pris par le Fonds dans les protocoles du programme des actions concertées. Le Fonds ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration. Ces affectations se détaillent comme suit:

	2010	2009
Subventions à la recherche et bourses	4 928 610 \$	5 943 984 \$
Non affecté	661 055	1 006 220
	<u>5 589 665 \$</u>	<u>6 950 204 \$</u>

Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2009-2010 / FONDS SOCIÉTÉ ET CULTURE

6. SUBVENTIONS À RECEVOIR ET AUTRES CRÉANCES

	2010	2009
Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies *	184 850 \$	-
Ministère du Développement Économique, de l'Innovation et de l'Exportation *	-	529 750
Fonds de la recherche en santé du Québec *	1 168	1 735
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport *	1 270 308	1 200 000
Ministère de la Santé et des Services sociaux *	228 948	640 000
Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire	100 000	-
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale*	350 000	-
Ministère de la Sécurité publique *	-	352 500
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs *	-	100 000
Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes	-	83 938
Autres	8 332	64 645
	<u>2 143 606 \$</u>	<u>2 972 568 \$</u>

*Apparenté sous contrôle commun

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2010		2009	
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Mobilier de bureau et équipement	286 729 \$	256 049 \$	30 680 \$	30 542 \$
Équipement informatique	443 701	354 044	89 657	63 565
Améliorations locatives	601 104	580 390	20 714	31 850
Développement informatique	1 135 746	757 238	378 508	184 482
	<u>2 467 280 \$</u>	<u>1 947 721 \$</u>	<u>519 559 \$</u>	<u>310 439 \$</u>

Au 31 mars 2010, le poste « Charges à payer et frais courus » inclut un montant de 9 765 \$ (2009 - 4 319 \$) lié à l'acquisition d'immobilisations corporelles.

8. FACILITÉS DE CRÉDIT

Le Fonds dispose de facilités de crédit n'excédant pas un montant total en cours de 10 000 000 \$ auprès du Fonds de financement, et ce jusqu'au 31 mars 2012. Les montants prélevés portent intérêt au taux des acceptations bancaires à un mois majoré de 0,3 %. Aux 31 mars 2010 et 2009, les facilités de crédit étaient inutilisées.

9. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2010	2009
Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies *	149 319 \$	267 283 \$
Salaires et vacances à payer	324 235	288 941
Autres	43 124	19 578
	<u>516 678 \$</u>	<u>575 802 \$</u>

*Apparenté sous contrôle commun

Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2009-2010 / FONDS SOCIÉTÉ ET CULTURE

10. DETTE À LONG TERME

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Effet à payer à la Société immobilière du Québec *, taux fixe de 6,08%, remboursable par versements mensuels de 4 602 \$ en capital et intérêts, échéant en novembre 2010.	35 992 \$	87 324 \$
Portion à court terme	35 992	51 332
	<u><u>- \$</u></u>	<u><u>35 992 \$</u></u>

Les intérêts payés sur la dette à long terme s'élèvent à 3 895 \$ (2009 - 6 915 \$).

*Apparenté sous contrôle commun

11. ENGAGEMENTS

Au 31 mars 2010, les engagements du Fonds sont de 43 560 415 \$ (2009 - 48 159 127 \$) à l'égard des subventions et de 24 954 668 \$ (2009 - 21 506 985 \$) à l'égard des bourses. L'octroi de ces subventions et de ces bourses est toutefois conditionnel aux crédits accordés par l'Assemblée nationale, à l'exception des sommes réservées dans l'excédent cumulé.

12. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas toutes divulguées distinctement aux états financiers.

13. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Le régime supplémentaire de rentes pour les membres du personnel du Fonds est un régime de retraite à cotisations déterminées. Les obligations du Fonds envers ce régime se limitent à ses cotisations à titre d'employeur. Ce régime ne paiera pas de prestations au-delà des fonds disponibles.

Les cotisations du Fonds imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 125 469 \$ (2009 - 102 637 \$) et représentent le coût des services courants.